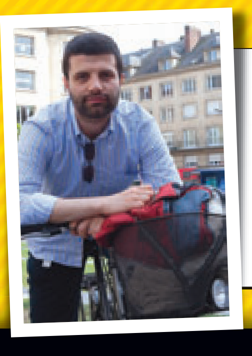


ÉVÉNEMENT NATIONAL

Une centaine de jeunes artistes métamorphose les hortillonnages

P.6



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Apporter ses convictions et son enthousiasme pour construire l'avenir d'Amiens

P.22



LE DOSSIER P.10

Plan local d'urbanisme

Un outil pour façonner la ville

INFOS PRATIQUES

COMMENT SE PRÉPARER UN BEL ÉTÉ TRANQUILLE ?

P.30

juin 2010

Sommaire

Amiensforum – BP 2720 80027 – Amiens Cedex – Fax 03 22 97 12 12
Direction de la publication: Annick Carbonnier – Rédaction en chef: Claire Moreau-Shirbon – Rédaction: Anne Bernard, Antoine Caux, Jean-Christophe Fouquet, Ingrid Lemaire et Lysiane Voisin – Secrétariat de rédaction: Anne Bernard – Photo: Laurent Rousselin – Iconographie et photo: Sébastien Coquille. Ont collaboré à ce numéro: Jean-Marie Faucillon, Pierre Mabire et cinq bibliothécaires de la Métropole.
Merci aux services des données cartographiques – Conception et réalisation: miz'enpage – Impression: Léonce Deprez à Ruitz 62620.
Amiensforum est une publication mensuelle de la ville d'Amiens.
Pour réagir à un article: initiale du prénom.nom du journaliste@amiens-metropole.com
AMIENS















photo de couverture: Jean-Marie Faucillon

Le PLU, un plus pour notre ville

L'exposition proposée actuellement par les Archives municipales montre les photos saisissantes de l'anéantissement d'Amiens après les bombardements de mai 1940 : 21 000 immeubles détruits ou lourdement endommagés, le centre-ville ravagé à plus de 60 %… Qui a vu ces documents comprend l'urgence qu'il y eut à relever notre ville dévastée, meurtrie, à reconstruire là où il n'y avait plus que champs de ruines. Il fallut faire face ensuite, dans l'urgence encore, à la pénurie de logements générée par le baby-boom de l'après-guerre et l'exode rural. Ce fut la période des grands ensembles d'Étouvie et du Pigeonnier. Nous avons la chance de vivre des temps plus sereins qui nous permettent de réfléchir posément, d'échanger ensemble, et d'élaborer, pour notre ville, un projet d'urbanisme global en pensant à son évolution et à son devenir.





Le dossier de ce numéro d'*Amiensforum* a pour objectif de faire comprendre les enjeux du Plan local d'urbanisme, le PLU. Parfois perçu comme un texte administratif générateur de contraintes ou de conflits, il est au contraire le garant d'un développement harmonieux de notre ville que chaque habitant doit s'approprier. Du plus grand projet, pour un quartier, au plus petit détail, pour la rénovation d'une maison, par exemple, il faut, en effet, se rendre compte que toute autorisation de construire engage le futur. Nous ne pouvons pas bâtir n'importe où, n'importe comment, sans prendre en considération les conséquences que cela pourrait avoir pour notre ville dans les années futures. Il importe ainsi de respecter les lois sur l'eau, de ne pas construire dans les endroits qui pourraient se révéler dangereux. Le PLU est un outil de réflexion et d'aide à la décision utile à tout le monde. Dans la démarche de concertation qui est la nôtre, il aide chacun à comprendre les implications de toute décision urbanistique pour notre environnement et notre mode de vie, au-delà de l'intérêt immédiat que peut présenter un projet. Le Plan local d'urbanisme nous concerne tous et je vous invite à venir découvrir, à l'annexe de la mairie, 7, rue de Malmaison, les panneaux de présentation de la prochaine modification du PLU d'Amiens qui sera soumise à enquête publique cet automne, et à faire part aux élus de vos réflexions à ce sujet.

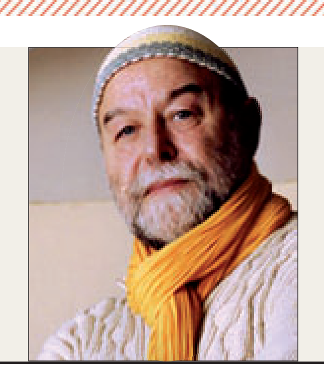
> « Dans la démarche de concertation qui est la nôtre, le Plan local d'urbanisme aide à comprendre les implications de toute décision urbanistique pour notre environnement et notre mode de vie. »

GILLES DEMAILLY - MAIRE D'AMIENS



« Dans cette période effroyable, ne laissons pas filer le lien social précieux tissé par la culture. La Maison de la culture d'Amiens, le Label bleu exportent aussi leurs créations dans le monde entier ! Rappelons-le à ceux qui l'oublient. »

Henri Texier, jazzman international, à l'annonce de la baisse des subventions régionales à la Maison de la culture d'Amiens.





Le parking réservé aux deux-roues motorisés, rue Pierre-Dubois, compte une quinzaine de places.

STATIONNEMENT

Tout beau, tout moto

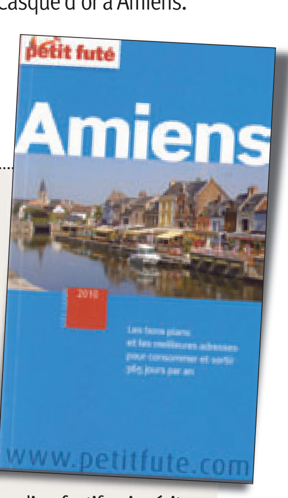
Un parking spécialement dédié aux deux-roues motorisés a vu le jour dans la rue Pierre-Dubois, le long du palais de justice. Une quinzaine de places en épis, avec arceaux d'amarrage, auxquelles les motards accèdent par la rue Allart, et dont ils sortent, attention, par la rue Robert-de-Luzarches. Une autre zone de stationnement réservée aux motos sera prochainement créée rue des Jacobins. Ces aménagements sont le fruit de la collaboration entre la municipalité et la Fédération française des motards en colère. Le magazine *Moto-mag* a d'ailleurs décerné son Casque d'or à Amiens.

■ Antoine Caux



GUIDE

Amiens futé



Cette année encore, *Le Petit Futé* actualise son guide d'Amiens. Les nouveautés relevées par l'édition 2010 : le café restaurant Le Rétroviseur, décrit comme « un endroit chaleureux avec carte gourmande, expos et sets de DJs » ; le Komptoir, « un lieu festif qui mérite qu'on s'y arrête » ; le Kocoon et « son ambiance électro underground avant-gardiste » ; et enfin le Zénith, « la nouvelle salle qui enrichit l'offre culturelle d'Amiens Métropole et renforce l'attractivité de la capitale régionale ». Et plein de bonnes adresses à la fois pour les touristes et les Amiénois qui souhaitent mieux connaître les ressources de leur ville. ■ L. V.



Sur piste, les jeunes s'initient au code de la route et apprennent à maîtriser leur véhicule.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les jeunes en piste pour la prévention

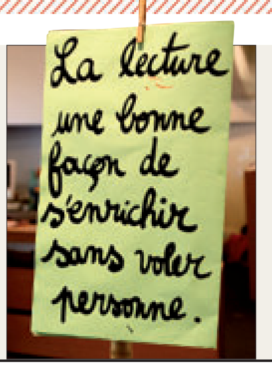
Écoliers, collégiens ou lycéens, des jeunes de tout âge ont répondu présents aux journées de sensibilisation à la sécurité routière, les 12 et 19 mai. En centre-ville d'abord, puis à Étouvie, ils se sont approprié les pistes en deux-roues. La police municipale était là pour leur rappeler comment circuler sans danger. Tests sur le code de la route, simulateur de cyclomoteur, initiation au brevet de sécurité routière… Les ateliers ont permis de pratiquer la bonne conduite et de s'y entraîner. Mais aussi de diffuser des messages de prévention : port du casque, respect des piétons, apprentissage des panneaux de signalisation. Pour informer davantage et combattre les comportements à risques, la Ville ne ménage pas ses efforts. C'est décidé, le rendez-vous aura lieu désormais chaque année. À la fois en centre-ville et dans les quartiers. ■ L. V.



Pour guider les tout jeunes conducteurs, les agents de la Police municipale ont répondu présents.

« Avant de connaître Leitura Furiosa, j'avais d'énormes problèmes d'écriture. Mais ici, chacun peut s'exprimer, sans jugement, sans obligation. Aujourd'hui, je suis mordu des mots. »

Sébastien, 35 ans, désormais pilier de la manifestation de lecture publique, Leitura Furiosa, organisée par l'association Cardan, dont le point d'orgue a eu lieu les 29 et 30 mai derniers, à la Maison de la culture.



« Nous, on mange de tout. Le jus de pommes, il est trop bon. La salade aussi. Mais les bouts de pommes dans les nouilles… »

Deux sœurs, de 7 et 8 ans, qui se sont régalées lors de l'atelier culinaire, piloté par le CCAS, à Amiens sud-est, le 12 mai dernier.



▲ Isabelle Graux, adjointe au logement, et le maire, Gilles Demailly, lancent la construction du Domaine des vanniers, un ensemble de 29 pavillons, rue de Saveuse.

LOGEMENT

Des premières pierres qui roulent

• **Rue Molière:** Au bout de l'impasse de la rue Molière naîtront, à la fin de l'année, cinq pavillons locatifs de l'Opac. Le 30 avril, les élus ont baptisé cette résidence Les Chapeliers. De type 4 – avec trois chambres –, ces maisons proposent une surface habitable moyenne de 83 m², un garage, et un jardin de 200 m². Coût moyen du loyer hors charges: 432 € pour un projet certifié Habitat et Environnement. L'investissement s'élève à 875000 €.

• **Rue de Saveuse:** Le 7 mai, le Domaine des vanniers a commencé à sortir de terre. Et bientôt, 29 pavillons locatifs de l'Opac verront le jour sur un terrain de plus de 15000 m², rue de Saveuse. D'un coût total de 4,71 millions d'euros, ce projet comprend quatre maisons de type 3, 24 de type 4 et une de type 5. Deux logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Autre intérêt de ce programme: la très haute performance énergétique des constructions, avec panneaux solaires, orientation des pièces de vie au sud, isolation des murs par une maçonnerie en brique…

• **Rue Saint-Léger:** Les cinq nouvelles maisons, du T4 au T7 de la résidence Les Terrasses du marais plairont aux grandes familles dont les revenus sont modestes. La première pierre a été posée le 28 mai, rue Saint-Léger, à deux pas du parc du Grand-Marais. Avec sa certification Habitat et Environnement, cet ensemble Opac offrira à ses habitants un cadre de vie calme, presque à la campagne. Prix moyen des loyers hors charges: de 403 à 697 €.

■ **L. V.**

FÊTE

Copain copain avec ses voisins

« Aujourd'hui, on s'amuse. Alors on ne parle pas vraiment de la tour Bleue. Parce que, quand elle tombera, ce sera un choc. » Ancien locataire de la tour Bleue, Jean-Marc, 46 ans, n'a pas manqué la Fête des voisins. En cette soirée du 28 mai, elle battait son plein, avenue de Picardie. « On préfère profiter du moment, discuter de tout et de rien, prendre des nouvelles », poursuit Jean-Marc. Une soirée ensoleillée, des tables garnies de gourmandises, une fanfare pour l'ambiance... À Étouvie, l'événement fut un joli succès. Près de 300 personnes ont répondu présentes. Heureux, les bénévoles du CSC Étouvie, ont offert quelques milliers de gâteaux préparés avec les habitants. Nadia, 40 ans, était là avec ses enfants: « Nous sommes un peu isolés dans notre pavillon. Cette fête permet de voir du monde. Les cultures se mélangent, l'ambiance est bonne. Là, je goûte des gâteaux portugais, je connaissais surtout les pâtisseries marocaines. » Convivialité et rencontres ont donc marqué cette journée du 28 mai. Dans tous les quartiers d'Amiens, on s'est retrouvé autour d'un verre. Bravo notamment aux enfants des immeubles Condorcet qui ont dansé avec la fanfare, aux voisins de la rue du Comte-Raoul pour leurs guirlandes de ballons, aux habitants de la rue de la Dodane pour leurs délicieuses saucisses-merguez. Au total, plus de 80 fêtes des voisins ont égayé la ville. Trois jours avant l'événement, le service démocratie locale, en charge de l'organisation, n'avait déjà plus un seul ballon à offrir.

■ **Lysiane Voisin**



▼ Gourmandises et moments de partage pour cette dernière Fête des voisins au pied la tour Bleue.

ÉVÉNEMENT

Jeunes pousses aux hortillonnages

▲ Plus de cent artistes, plasticiens, architectes, musiciens… investissent ce patrimoine naturel qui s'étend jusqu'à Camon.

Une jeune génération d'artistes, toutes disciplines et métiers d'art confondus, s'empare de cet espace unique. L'événement national Imaginez maintenant se décline à Amiens, du 1er au 4 juillet, mais se prépare aujourd'hui.

Les hortillonnages, patrimoine naturel préservé de 300 hectares qui s'étend jusqu'à Camon. Les jardins flottants, les îlots de culture maraîchère. Les rieux, les promeneurs à pied ou en barque qui sillonnent le site le plus visité d'Amiens après la cathédrale… Cet écrin de verdure est en ébullition car il s'apprête à s'offrir sous un nouveau jour, pour des déambulations environnementales artistiques inédites. Neuf villes lancent en effet la première édition de la manifestation nationale Imaginez maintenant. Amiens donc, mais aussi Basse-Terre, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Metz, Paris et Toulouse accueillent des créateurs de moins de 30 ans à qui l'on offre l'occasion unique d'investir un lieu du patrimoine local. Le Fort Saint-Jean de Marseille, le Centre Pompidou à Metz, la colline de Chaillot à Paris… Et ici, les si rares hortillonnages. Sous la houlette de la Maison de la culture, maître d'œuvre du projet amiénois, une centaine d'artistes plasticiens, scénographes, paysagistes, architectes, musiciens, performeurs sont sur la brèche. On piaffe d'impatience.

■ Ingrid Lemaire

▼▶ Le public pourra déambuler, début juillet, au milieu des œuvres en profitant de pique-niques, concerts… Les promenades artistiques se poursuivront jusqu'en octobre.





IMAGINEZ MAINTENANT

Les quatre jours de la jeune création

Du 1er au 4 juillet (Déambulations possibles jusqu'en octobre).

Avant-programme disponible dans les lieux publics et sur Internet



www.imaginezmaintenant.com



Indispensables à la réalisation et à la mise en place des œuvres, une trentaine de jardiniers des espaces verts de la Ville se démènent pour Imaginez maintenant.

Les espaces verts embarquent

On ne chôme pas au service espaces verts d'Amiens. Non seulement c'est la pleine saison des embellissements urbains, avec plantations et fleurissements, mais en plus, une trentaine de techniciens jardiniers, qui se sont portés volontaires, s'activent depuis avril, sur huit parcelles des hortillonnages d'Amiens et de Camon. Jusqu'alors en friche, les voici vouées à devenir œuvres paysagères pérennes. Davantage de travail pour les agents certes, mais qui s'enthousiasment pour Imaginez maintenant. « Ils ont immédiatement adhéré au projet. Ils attendaient d'échanger avec les architectes paysagistes pour acquérir de nouvelles connaissances. Finalement, ce sont eux qui apportent leur savoir et leurs techniques pour la réalisation des œuvres sur le terrain », explique Hubert Desmarest, technicien aux espaces verts. Chapeau !

■ I. L.

Les aiguilles, c'est dans la boîte

SANTÉ

Les habitants de la Métropole, diabétiques, atteints de sclérose en plaque…, qui se traitent eux-mêmes par injection ont désormais le moyen de ne plus jeter les aiguilles usagées des seringues à la poubelle. Car ces déchets se révèlent dangereux pour les agents chargés du tri sélectif. Ces derniers courent en effet le risque de se blesser. Et ce n'est pas mieux pour l'environnement si ces aiguilles souillées se retrouvent éparpillées. Des boîtes jaunes, disponibles dorénavant dans toutes les pharmacies, sont destinées à récupérer ces déchets d'activités de soins à risques infectieux. Une fois plein, le récipient est déposé à la Maison prévention santé qui s'assure ensuite de sa destruction. Un partenariat avec les pharmacies sera aussi recherché. Cette disposition répond à l'article L541-2 du code de l'environnement, en date du 21 septembre 2000, qui impose que « toute personne qui produit ou détient des déchets portant atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ».

■ I. L.

MAISON PRÉVENTION SANTÉ
39, rue Robert-de-Luzarches, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, **mps@amiens-metropole.com**
0322971154



Place des espaces verts, ouvertures sur le chemin de halage, modes de déplacement… Autant de grands sujets qui ont animé les précédents ateliers sur la Zac.

Présentations en bonne et due forme

RIVES DE SOMME

Nouveau rendez-vous pour ceux qui veulent tout savoir sur le futur éco-quartier Rives de Somme. C'est sur le site de l'ancienne station d'épuration, rue des Prés-Forêts, où ce projet verra le jour, qu'élus et techniciens rencontrent les habitants samedi 19 juin, à 10h. Des messagers se sont portés volontaires pour présenter les conclusions du travail mené au cours des ateliers de concertation. Car il s'agit bien là d'une réunion de synthèse qui permettra d'établir les orientations d'aménagement du territoire. Place et usage des espaces verts, ouvertures sur la Somme et sur le chemin de halage, modes de déplacements alternatifs à la voiture, logements spacieux et lumineux… Toutes les remarques exprimées lors des ateliers seront évoquées. L'architecte-urbaniste Patrick Chavannes présentera également le dossier dans sa globalité. L'occasion d'évaluer dans quelle mesure les observations des Amiénois ont été retenues et comment l'architecte s'est adapté. Prochaine étape : la création officielle de la Zac lors d'un conseil municipal à venir.

Samedi 19 juin, habitants, élus et techniciens se rencontrent pour évoquer la synthèse du travail mené au cours des ateliers de concertation sur le futur éco-quartier.

■ Lysiane Voisin

SYNTHÈSE DES ATELIERS
Samedi 19 juin, à 10h, rue des Prés-Forêts



Dupontreué mieux "chaussée"

SAINT-PIERRE

À partir de la mi-juin, finis, le revêtement abîmé rue Léon-Dupontreué (anciennement route d'Albert), les rapiéçages de goudron ça et là, et la piste cyclable indigne de ce nom. Les travaux, attendus depuis des années, verront la réfection totale de la chaussée, depuis le croisement avec la rue Louis-Ruffel jusqu'au carrefour Jacques-Duclos. « La qualité du revêtement permet d'ailleurs de réduire l'intensité sonore d'environ deux décibels », informe Pierre Warambourg, chef du service voirie d'Amiens Métropole. Un caniveau en béton remplace celui en pavés pour le confort des cyclistes. Les nouvelles banquettes de stationnement sont débarrassées des gravillons qui gênaient les vélos. Et les bordures des quais de bus sont rehaussées pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. « On ne peut en revanche pas toucher à la largeur de la voie, mentionne Pierre Warambourg, puisque c'est la rue qu'empruntent les convois exceptionnels. » ■ **Antoine Caux**

ÎLOT DES TEINTURIERS

On sort de l'impasse

Habitants et élus ont trouvé un accord, le 26 mai, sur le prolongement de l'impasse Bizet, dans le quartier Saint-Maurice. En effet, lors de la première réunion consacrée à l'îlot des Teinturiers, en février, le public s'était opposé à l'ouverture de cette voie à la circulation automobile. Un compromis permet aujourd'hui de satisfaire tout le monde: l'impasse Bizet sera bel et bien prolongée vers la rue Turgot mais uniquement pour les piétons et les cyclistes. Cette ouverture vers les rues Cagnard et Turgot permettra aux habitants de l'îlot des Teinturiers d'accéder plus facilement au centre du quartier. Créée sur le terrain de l'ancienne coopérative le Réveil Agricole, cette voie nouvelle fonctionnera en impasse à partir de la rue Turgot. Destinée principalement aux riverains, elle desservira le parking souterrain des immeubles flambant neufs. Elle permettra de traverser un grand îlot impénétrable aujourd'hui. Ce tronçon, réservé aux modes doux, s'inscrit dans un objectif plus large de liaison entre Saint-Maurice et le centre-ville. ■ **L. V.**

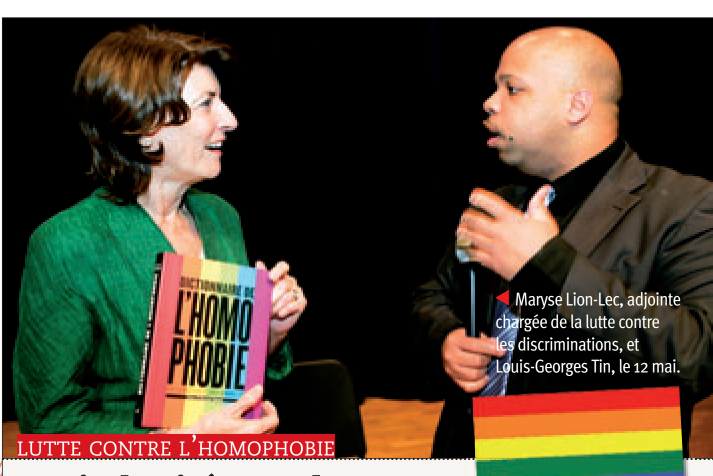
PROJET CITADELLE

Le jury choisit ses candidats

Ils sont paysagiste, architectes internationaux, urbaniste, critique d'architecture sous la houlette de François Barré, ancien président du Centre Pompidou. Ou encore représentants de l'État et de l'université de Picardie Jules Verne, élus… Dix-sept personnes composent le jury présidé par le maire Gilles Demailly. Leur mission: retenir les cabinets d'architecture qui pourront proposer, en décembre, un projet architectural pour le futur pôle universitaire de la citadelle.

Actuellement, la SEM Amiens Aménagement réalise l'analyse technique des "candidats à la candidature". Près de 200 agences du monde entier ont répondu à l'appel. Après vérification de la recevabilité administrative et légale de leur candidature, ainsi que l'analyse de conformité par rapport à la demande exprimée, ceux qui auront passé ce premier tri verront leur dossier arriver devant ce jury « de haute volée, composé d'autorités internationales », confirme l'adjointe à l'urbanisme, Valérie Wadlow. Lequel jury devra déterminer, le 22 juin, les quatre cabinets qui vont plancher sur l'aménagement de cet espace unique. Sur les quatre projets présentés au jury en fin d'année, un seul sera retenu. C'est à lui que nous devrons la citadelle version 2014.

■ **Jean-Christophe Fouquet**



Maryse Lion-Lec, adjointe chargée de la lutte contre les discriminations, et Louis-Georges Tin, le 12 mai.

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Droit de cité pour les gays

« La balle est dans votre camp. Faites votre boulot et on vous aidera. » L'invite de Louis-Georges Tin a fait mouche à Amiens. Le 12 mai, cet intellectuel à l'origine de la Journée mondiale de la lutte contre l'homophobie, remettait à Maryse Lion-Lec, au maire, à la mission Égalité et à l'association Glam la première palme du comité Idaho (pour International Day Against Homophobia, une ONG de défense des droits des gays) qui salue une collectivité pour son combat dans ce domaine. Une première récompense pour une volonté amiénoise novatrice: celle de créer une charte des droits des homosexuel-(le)s dans la vie quotidienne, c'est-à-dire « l'engagement d'agir concrètement pour améliorer l'égalité de traitement et favoriser le mieux vivre ensemble », développe l'adjointe chargée de la lutte contre les discriminations. Le 12 mai, les débats entre citoyens, en association ou pas, représentants de l'Éducation nationale et élus, ont fait émerger les grandes lignes du document: travailler avec les associations plutôt que leur déléguer les actions, mettre les partenaires en relation, former les intervenants... Les groupes qui travaillent actuellement à la rédaction de la charte ne devraient pas manquer de matière. Le texte devrait être présenté en conseil municipal à l'automne. « Avant que soit diffusé votre modèle à d'autres villes », entrevoit déjà Louis-Georges Tin.

■ **Anne Bernard**



▲ C'est aussi le travail en famille qui a été récompensé puisqu'à La Civette, père et fils travaillent ensemble.

La Civette fait un tabac

ÉTOUVIE

Belle performance pour le bar tabac La Civette, à Étouvie. Hervé Quennehent, 58 ans, gérant de cette entreprise située dans la galerie commerciale des Coursives, fait partie des neuf lauréats nationaux du concours Entreprendre villes et quartiers. Au ministère de l'Économie et des Finances, le commerçant s'est vu remettre, le 4 mai, un chèque de 5 000 €. Pour départager les candidats, le prix a examiné la pérennité économique, l'emploi, ainsi que l'innovation. Cette récompense salue également l'engagement d'Hervé Quennehent, depuis près de dix ans, dans l'animation de ce territoire. Avec son incessante activité, ses 57 heures de travail hebdomadaires, deux salariés recrutés dans le quartier, le gérant de La Civette crée, en effet, autour de lui de riches liens sociaux.

■ L. V.

© Loïc Boubet



▼ Pour clore le festival, les danseurs de hip-hop se sont livrés à des joutes endiablées au cirque Jules Verne, le 22 mai.

Ça a dansé au safran

AMIENS-NORD

Joli succès pour le Ça Danse festival, un des moments forts qui a emballé le centre culturel du Safran, du 9 au 22 mai; ainsi que le cirque Jules Verne en clôture de la manifestation. Le public, conquis, y a découvert des spectacles d'ici et d'ailleurs. Avec une soirée dansante en prime. Une ribambelle de groupes et de troupes ont ravi les visiteurs. À l'image de l'association APCRP-Urumuri et sa danse Intore du Rwanda, ou encore la compagnie Etha Dam et sa chorégraphie sur le thème de l'esclavage. Le rendez-vous faisait aussi la part belle aux amateurs: l'atelier de danse africaine du Crous, Tik, Tak, Baloo et leur création inspirée des mangas, le show d'Andamana… Sans oublier les *battles*, ces affrontements de danseurs hip-hop toujours impressionnants.

■ Lysiane Voisin

© AUA Paul Chemetov/Empreinte/OGI BET/A. Argod



GARE-LA VALLÉE

L'été pour La Vallée

À la fin de l'été, la rue de La Vallée, située derrière la gare, dévoilera son nouveau visage. Revêtement, éclairage, bordures, trottoirs élargis et plantations qui n'existaient pas jusqu'ici. Une voie dédiée aux bus sera également aménagée *(image ci-dessus)*. C'est ensuite la rue Paul-Tellier, celle longeant les voies ferrées, qui entrera en travaux, jusqu'en mars 2011.



© AUA Paul Chemetov/Empreinte/OGI BET/A. Argod

Ils auront l'Alsace et La Lorraine

Les automobilistes auront remarqué, depuis la mi-mai, le début des travaux sur le boulevard Alsace-Lorraine. Ce dernier sera en effet réaligné, avec la réduction du terre-plein central, afin de supprimer la chicane au niveau d'Amiens-2. Les quais de bus situés devant la galerie commerciale seront aussi revus, et les trottoirs élargis. Fin des travaux en octobre.

© Architectes: Atelier Gasnier-Gossart



L'écureuil fait son nid

Les travaux ont démarré à l'îlot Vadé, à l'angle du boulevard Alsace-Lorraine et de la petite rue de la Barette, en retrait du Port d'amont. C'est la Caisse d'épargne qui a acheté cet immeuble de bureaux pour y concentrer son siège. Livraison fin 2011.

■ A. C.


PLU ?
MAIS PLU, ON VOUS DIT !
Le Plan local d'u
un outil pour faç



Si la ville était une toile, le Plan local d'urbanisme (PLU) serait la palette de couleurs permettant aux élus d'en dessiner le paysage. À grands traits ou par petites touches. Pour rendre le territoire urbain plus durable, solidaire, et fidèle à son passé, la quatrième modification du PLU est en cours.

C'est dans l'utilisation d'un outil un peu austère et administratif, le Plan local d'urbanisme (PLU), que réside l'avenir de la ville. Le nerf de la guerre. Pas de grands discours, mais du concret. On peut construire à tel endroit mais pas à tel autre, atteindre les trois étages ici mais pas ailleurs, laisser ou pas une distance entre deux bâtiments… Une cité doit pouvoir se dessiner à l'avance. « La modification du Plan local d'urbanisme participe à la mise en place de notre vision de la ville. C'est notre boîte à outils », image Valérie Wadlow, adjointe au maire chargée de l'urbanisme. La quatrième évolution du PLU est en cours. Les changements qu'elle contient, « loin d'être anodins», s'articulent autour de deux axes: ils doivent permettre l'avancement des secteurs de projets, essentiellement les Zac, et opérer les ajustements réglementaires. Ces derniers sont «peut-être plus anecdotiques mais ils concernent beaucoup d'Amiénois dans leur vie quotidienne», soutient Valérie Wadlow, pour qui cet outil n'a qu'un seul but: « Orienter la ville dans son évolution. » Lui donner le visage souhaité, celui d'une ville solidaire et durable, respectueuse de son histoire.

JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE

La puissance publique a plusieurs façons de maîtriser le développement urbain. « La plus simple: que la ville soit proprié- »



> « Si on ne réglementait pas, on se retrouverait désarmés. Ce serait la jungle. À l'inverse, trop réglementer risquerait d'empêcher l'émergence de projets intéressants. »

Valérie Wadlow, adjointe chargée de l'urbanisme, *(à gauche photo ci-contre).*

» taire des secteurs de projets, poursuit l'élue. Mais la puissance publique n'a pas vocation à tout acheter. Il vaut mieux utiliser le PLU et y inscrire de grandes orientations d'aménagement, pour encadrer les initiatives privées, qu'elles émanent de promoteurs ou de particuliers. » Les grandes orientations du PLU, créé en 2006, allaient déjà dans le sens de ce que désire l'actuelle municipalité. C'est-à-dire créer plus de densité pour limiter l'étalement urbain qui pénalise les terres agricoles, promouvoir la mixité sociale et générationnelle, respecter les multiples identités de la ville et de ses quartiers, limiter la place de la voiture et favoriser le transport en commun ainsi que la verdure… Bref, concevoir progressivement une ville plus écologique et plus solidaire. « Mais les objectifs affichés d'urbanisme durable n'étaient que très peu traduits dans le règlement, et restaient donc, pour la plupart, lettre morte », regrette l'adjointe qui entend donc joindre les actes à la parole. « Beaucoup de projets ne correspondaient pas à notre vision de la ville. Chaque modification du PLU constitue une étape politique. » Le document sert donc le renouvellement urbain. De façon transversale. Logements, équipements, patrimoine, environnement, déplacements… tous ces domaines sont concernés, directement ou par ricochets.

LA "BIBLE" DES PROMOTEURS, ACTEURS PUBLICS, PARTICULIERS…

Mais le PLU résulte avant tout de décisions prises en observant la cité à la loupe. Prenons l'exemple de deux îlots du quartier Saint-Leu, de part et d'autre de la rue des Archers, au croisement avec la rue Saint-Leu. La municipalité s'est fait une idée assez précise de ce que ne doit pas devenir cet ensemble amené à se renouveler et où l'on ressent la trace du passé industriel du quartier. Pour Valérie Wadlow, il faut notamment y « reconstituer la promenade au bord de l'eau ». Mais aussi s'attaquer au stationnement sauvage, préserver les fa-

GLOSSAIRE



- **Point de jonctions :** Endroit où deux types d'urbanisme (centre-ville et faubourg, par exemple) se rencontrent. Il est alors question d'assurer la transition architecturale et paysagère en douceur.
- **Opposable au tiers :** Le PLU a valeur légale, et permet de s'opposer à la validation d'un permis de construire. Seul le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd), dans les pièces constitutives du PLU, n'est pas opposable au tiers.
- **R+1, R+2… :** Cette indication correspond au nombre d'étages des bâtiments. Le "R" signifie rez-de-chaussée. Le "+1", à un étage en plus du rez-de-chaussée. Et ainsi de suite.
- **Îlot :** Est ainsi nommé un ensemble de constructions délimité par les voies publiques. Un pâté de maisons, en somme.
- **Places de parking mutualisées :** Des places de stationnement non attribuées sont réunies dans un même endroit pour laisser la voiture à sa juste place. Elles peuvent, par exemple, servir la journée aux travailleurs et aux riverains le soir.

Au carrefour des décisions sur l'avenir de la ville, on s'appuie sur le Plan local d'urbanisme. L'indispensable outil, créé en 2006, a déjà subi trois modifications, notamment pour tenir compte des orientations politiques.



Tout projet d'édification doit respecter les règles du PLU. Sinon, adieu le permis de construire.

çades des bâtiments industriels, construire en R+2 maximum, soit deux étages, réussir à connecter visuellement les parties nord et sud de la rue… Ainsi, tout projet privé qui fleurira ici, car ces parcelles sont privatives, devra se conformer à ces exigences. Lesquelles sont détaillées dans le document officiel du PLU. Le Plan local d'urbanisme sert en fait de "Bible" aux promoteurs, aux acteurs publics et aux particuliers.



Le PLU réglemente également le stationnement, dont on rappelle qu'il faut faire bon usage !



Les toitures, les fenêtres, l'alignement des maisons… Le PLU contient une somme colossale d'informations.

ON ARRONDIT LES ANGLES

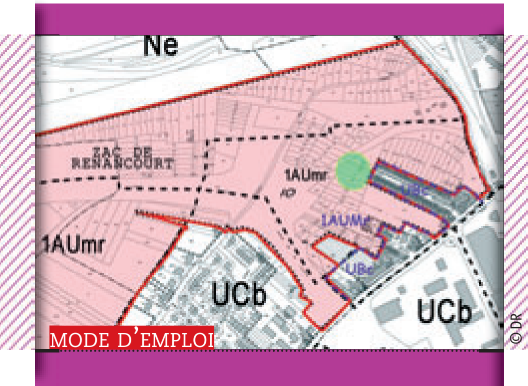
Outre les orientations d'aménagement, les modifications réglementaires peuvent également concerner l'ensemble de la ville, mais sur un aspect spécifique : les toitures, les jardins, les fenêtres… Cette quatrième modification du PLU va assouplir la réglementation des parcelles d'angle. Jusque-là, les bâtiments en coin de rue devaient être de même hauteur que leurs voisins, et dans leur alignement par rapport à la chaussée. D'où un "effet bloc" systématique. L'idée consiste ici à "arrondir les angles" pour une plus grande diversité architecturale. Près du bois Bonvallet, un avant-projet de logements proposait un léger retrait à l'étage, ce qui donnait un volume moins massif. « Cela s'intégrait bien dans le tissu urbain environnant, note Anne Legrand, architecte au service études d'urbanisme d'Amiens Métropole. Mais il a dû être retardé et modifié car, à l'époque, le règlement était trop dur. Il faut de la souplesse. » Dans le même ordre d'idées, la municipalité entend, par exemple, autoriser les toitures terrasses dans le quartier Henriville.

Ce document de référence qu'est le PLU sera encore modifié l'an prochain. Avec, comme ligne conductrice, le développement durable. En effet, les nouvelles données issues du Grenelle 2 *(voir page 27)* n'ont pas pu être traduites dans ce document à cause du calendrier législatif. Elles le seront dans le Plan local d'urbanisme version 2011. Et en 2012, viendra l'annexion au PLU de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et

> « Amiens n'a pas souffert dans les années 80 et 90 de cet étalement urbain qui défigure aujourd'hui tant d'entrées de ville. On ne va pas commencer maintenant ! »
>
> Valérie Wadlow, adjointe chargée de l'urbanisme

paysager (ZPPAUP), actuellement à l'étude avec l'architecte des Bâtiments de France. En attendant, tout un chacun est invité 7, rue de Malmaison *(voir page 14)* pour découvrir et plancher sur la mouture 2010 du PLU !

■ Jean-Christophe Fouquet



MODE D'EMPLOI

LA ZONE? QUELLE ZONE?

Zones UC, UB, UN, etc. Rébarbatives, ces dénominations utilisées dans le PLU découpent le territoire. Chacune, en fonction de la densité du tissu urbain, de son style, de sa période, est soumise à des réglementations différentes. L'aménagement du PLU peut ainsi se faire au cas par cas, en bougeant les frontières. En changeant certains quartiers de catégorie, on peut faire évoluer la ville en douceur. Et tout simplement, permettre à des projets de voir le jour. Les principales catégories, ensuite découpées en sous-catégories, sont les suivantes : U comme "urbaines", AU comme "à urbaniser", A comme "agricoles" et N comme "naturelles". ■



◀ Une exposition et un registre, 7, rue de Malmaison, pour mieux saisir et donner son avis sur le PLU 2010.

DÉMOCRATIE LOCALE

PUBLIC, ENQUÊTEZ!

Toute modification du PLU nécessite une enquête publique. Mais la municipalité a décidé d'aller « au-delà des aspects réglementaires, dans un souci de présentation pédagogique et de démocratie locale », annonce Valérie Wadlow. Élus, professionnels et habitants, tout le monde est donc concerné. Pour découvrir le contenu détaillé de ce PLU, rendez-vous est donné jusqu'au 13 juillet, 7, rue de Malmaison, où sont exposés une dizaine de panneaux. Un registre est également à la disposition des visiteurs. Puis viendra, de la mi-septembre à la mi-octobre, l'enquête publique en tant que telle, avec commissaire enquêteur à la clef. Avant un passage du PLU nouvelle formule devant le conseil municipal, en décembre. ■

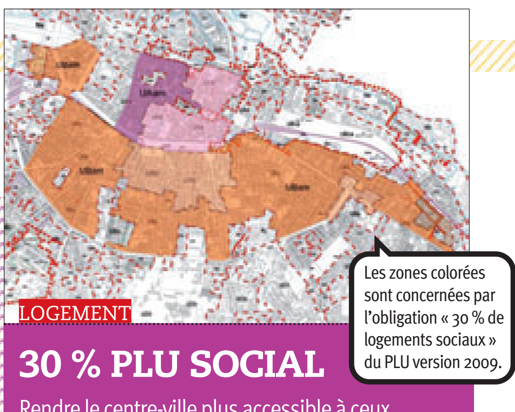


La mixité sociale est essentielle à la santé d'une ville. Pas question donc que Saint-Leu se transforme en quartier uniquement étudiant. Le PLU prévoit ainsi que les logements de surface importante, intéressants pour les familles, soient préservés.

QUARTIER SAINT-LEU

Maîtriser les types de logements

Le PLU doit, bien entendu, se conformer au code d'urbanisme qui, lui, est national. Mais il va plus loin : il défend des spécificités locales, et implique des décisions techniques prises en connaissance de cause. C'est le reflet d'une politique locale qui a valeur légale. « Je suis souvent au regret de signer des projets qui s'intègrent mal au tissu urbain et, inversement, obligée, pour des raisons techniques, de refuser des autorisations à des projets bien conçus, regrette Valérie Wadlow. Modifier le PLU permet de limiter ce phénomène en rendant les dispositions légales conformes à nos choix politiques en matière d'urbanisme. »
Cette liberté politique s'accompagne d'un devoir technique : la vérification au quotidien de la conformité des demandes de permis de construire que gère le service d'urbanisme réglementaire *(voir page 16)*. Pour encadrer les projets privés dans l'immobilier et le foncier, le PLU représente donc une arme de choix qui permet d'orienter les promoteurs et les particuliers dans leurs démarches.
Prenons l'exemple de Saint-Leu. Nul n'ignore le phénomène de "charcutage" opéré sur les maisons amiénoises pour les transformer en nombreux logements étudiants. Si le phénomène se poursuit, le quartier va se transformer à terme en cité uniquement universitaire. Adieu la mixité entre les populations. Or, comme en 2009 où une révision du PLU intégrait plus de diversité sociale, cette quatrième modification entend imposer « une part de grands logements pour que des familles restent dans le quartier », aspire Valérie Wadlow. Après la mixité sociale, voici donc favorisée la mixité générationnelle. ■


© DR

Les zones colorées sont concernées par l'obligation « 30 % de logements sociaux » du PLU version 2009.

LOGEMENT

30 % PLU SOCIAL

Rendre le centre-ville plus accessible à ceux qui n'ont pas une bourse extensible, c'est une des ambitions de la nouvelle municipalité. Dès 2009, elle s'est traduite par la « règle des 30 % ». Une fois encore, le PLU s'est révélé utile pour négocier le virage. Rappelons les dispositions de cette troisième modification du Plan, qui datent du 15 octobre 2009 : après identification des zones de la ville où le logement social était sous-représenté, une carte de zonage a été établie. Sur les espaces concernés, tout projet immobilier de plus de 30 logements doit désormais comporter 30 % de logements sociaux. Le premier programme né après cette modification est celui de 108 logements à l'angle de la rue de l'Abeille et de la route de Rouen. Cet ensemble d'initiative privée devrait sortir de terre dans un peu plus d'un an. Davantage symbolique encore : la Zac Cathédrale accueillera, elle aussi, du logement social ! Ce sera place au Feurre, près de l'hôtel de police. Le projet entre en phase d'étude, et les concours doivent être lancés. ■

JARDIN

TOUS AUX ABRIS !

Jusqu'ici, un propriétaire devait respecter une distance de trois à six mètres entre deux bâtiments. La municipalité souhaite assouplir cette règle pour que les particuliers puissent plus facilement construire leurs annexes. « Cela permet d'éviter le refus de dossiers, ce qui arrive encore parfois », déplore Françoise Berger, conseillère municipale à l'écoute des particuliers. La modification du PLU permettra aux personnes qui désirent un abri de jardin de l'installer soit collé à la parcelle voisine, soit en retrait d'un mètre pour pouvoir passer derrière. Avis aux jardiniers : consultez le PLU pour plus de détails ! ■





▼ La hauteur des immeubles de la Zac Gare-La Vallée, encore un paramètre inscrit dans le Plan local d'urbanisme.

SECTEURS DE PROJETS

Zac noir sur blanc

Parmi les secteurs de projets détaillés dans le PLU, comptons les Zac Intercampus et Gare-La Vallée. Détails.

• **Gare-La Vallée :** Depuis le passage du Plan d'occupation des sols (POS) au PLU en 2006, rien de concret n'a été défini pour le secteur de Gare-La Vallée et sa Zone d'aménagement concerté (Zac). Soit une centaine d'hectares. « Nous voulons, enfin, afficher un projet d'ensemble », appuie Valérie Wadlow. Démocratie locale oblige, les avis des habitants sur cette Zac ont été sollicités, analysés et interprétés. Principale inquiétude : la hauteur des immeubles. « Notre vigilance est engagée auprès des riverains sur ce point », affirme l'élue. L'idée retenue stipule que la hauteur de la Zac doit suivre le sens de la pente vers la Somme : du côté de la Sernam, il sera possible d'atteindre plus de 26 mètres. Mais, près des rives, pas question de dépasser 12,5 mètres. De quoi donner une volumétrie et une identité à ce quartier en devenir : « Les immeubles de bureaux Oxygène et Terralia sont trop bas, déplore Valérie Wadlow. Ces bâtiments ont lancé le quartier d'affaires mais ne sont pas assez élevés pour en constituer le symbole. » Cheminements cyclables ou zones paysagères représentent d'autres éléments d'orientation importants de ce futur pôle tertiaire.

> Gare-La Vallée et Intercampus : des projets qui ont fait l'objet de concertations avant d'être détaillés dans le PLU.

• **Intercampus :** 2 400 logements en quinze ans. 80 hectares. Après des mois de concertation publique, la Zac Intercampus voit le jour le 25 mars. Elle entre aujourd'hui dans la cour des grands avec son inscription au PLU. Ce qui signifie une orientation très précise de son avenir par les élus. La première tranche est déjà inscrite, celle du côté de la rue des Quatre-Lemaire. Ce qui représente 70 logements. Le besoin en habitat à Amiens rend impératif, selon Valérie Wadlow, de « passer d'une urbanisation à long terme à une urbanisation à court terme ». Bref, de « rentrer dans l'opérationnel », tout en respectant les orientations définies par la procédure de concertation. Des négociations avec les habitants ont ainsi engendré la réduction de la taille des bâtiments projetés le long de la rue des Quatre-Lemaire. À l'arrivée, Intercampus présentera donc une alternance de bandes bâties et non bâties, un éco-quartier comportant également du tertiaire et où passera le futur transport en commun en site propre, quel qu'il soit. Pour une mixité de formes urbaines à proximité de l'hôpital sud. ■

UN SIGLE PEUT EN CACHER UN AUTRE

PLANIFICATION

PLU, PLH, PDU, Scot... Respectivement, du plus petit au plus grand en termes de territoire concerné : Plan local d'urbanisme, Programme local de l'habitat, Plan de déplacements urbains et Schéma de cohérence territoriale. De ces quatre outils planificateurs de la politique locale d'urbanisme, seul le premier, le PLU, se limite au domaine communal*. Le PLH et le PDU relèvent, eux, des Établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI. Dans notre cas : Amiens Métropole. Quant au Scot, son domaine s'avère plus vaste : tout le Pays du Grand Amiénois est concerné. Pour résumer, le PLU d'Amiens doit être cohérent avec le PDU et le PLH de la Métropole, lesquels ne doivent pas aller à l'encontre des orientations du Scot du Pays. Rappelons que le PLU a succédé au POS, le Plan d'occupation des sols, avec la loi de 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains du gouvernement Jospin, alias loi SRU. Ah, n'oublions pas enfin : le PLU comprend un volet Padd, le Projet d'aménagement et de développement durable. Il s'agit de la partie théorique et politique, mais non technique, du PLU. Simple, non ? ■

(*) Pendant un temps, le Grenelle 2 prévoyait l'extension du PLU à l'échelle intercommunale. L'amendement a été retiré du projet de loi adopté le mois dernier.



Le cœur d'îlot cour Couvreur comporte une forte empreinte de son passé ouvrier. Un projet de 20 logements se dessine, qui conservera cette identité.

TISSU URBAIN

LES ÎLOTS PRIS À CŒUR

Les cœurs d'îlots, ces espaces de verdure privatifs au centre d'un pâté de maisons, voilà un sujet sensible : « On vient construire au bout de mon jardin ? » Sensible mais incontournable. « Jusqu'ici n'existait qu'une réglementation pour l'ensemble des cœurs d'îlots. Or, il y a moult cas de figure. Et le système actuel conduit à la défiguration de certains d'entre eux ».
Si Valérie Wadlow se refuse à citer des exemples, elle entend bien aborder cette question. Une étude sur ces espaces va ainsi être lancée. Douze d'entre eux ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une analyse. Le but « n'est pas de rendre les cœurs d'îlots inconstructibles, mais de s'assurer que l'on n'y construit pas n'importe quoi », assure l'adjointe. Car oui, la municipalité envisage de bâtir dans certains, toujours dans une logique environnementale de densification afin d'éviter l'étalement urbain et l'empiétement sur les terres agricoles. En attendant les résultats de cette étude, cette quatrième modification du PLU commence à intégrer des aménagements sur mesure pour trois cœurs d'îlots susceptibles d'évoluer assez rapidement : la cour Couvreur ; l'îlot Matifas, route de Rouen ; et l'îlot Doullens. ■

Une municipalité à l'écoute

« Un couple avec enfant habitait dans une maison avec deux garages. Ils ont voulu les casser pour agrandir la maison. Impossible car lois, codes et règlements les obligeaient à garder leurs garages même si l'étroitesse de la rue les empêchait de les utiliser. Une situation ubuesque ! Après discussion avec les services de la Ville, des solutions ont été trouvées pour respecter la législation tout en permettant à cette famille de faire ses travaux. » Cette anecdote relatée par Valérie Wadlow prouve combien le dialogue est important pour régler certains détails techniques sans passer par la case tribunal. Françoise Berger, conseillère municipale, est ainsi chargée d'entrer en contact avec les particuliers pour gérer au mieux les situations problématiques. Et leur permettre de réaliser leurs projets, en évitant les recours en justice. Comment ? En se « penchant sur les sujets au cas par cas, en se rendant chez les gens et en discutant avec eux », détaille-t-elle.

ÉCHANGES ET CONSEILS DE PRO

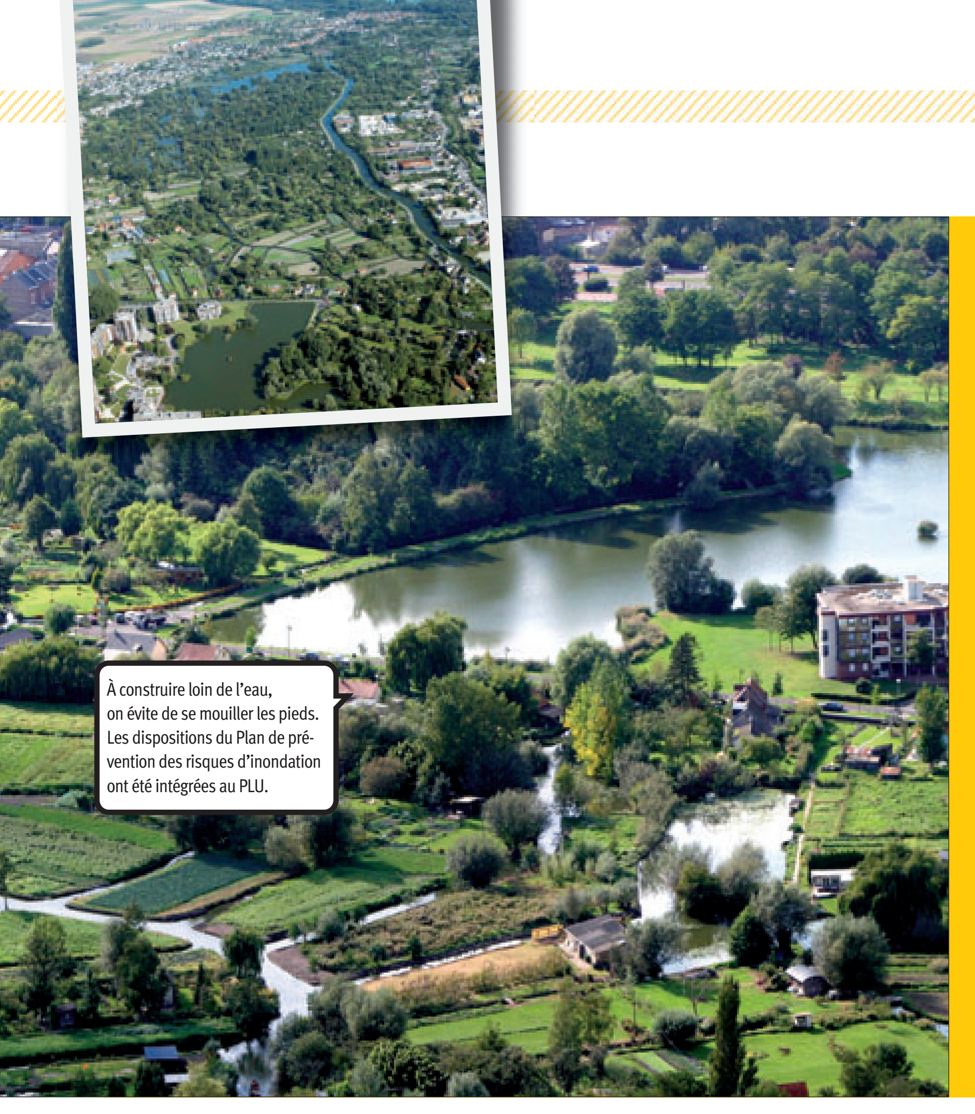
En plus de ces actions de proximité, un architecte conseil tient désormais des permanences deux matinées par mois dans les services municipaux. Sa mission : orienter les particuliers pour les aider à améliorer leurs projets de construction, tout en respectant les règles du Plan local d'urbanisme. Bien sûr, cette consultation est gratuite. L'architecte conseil donne également un coup de main au service d'urbanisme réglementaire. Lequel réalise, avant que les autorisations de construire soient instruites et que les projets soient déposés, un travail conséquent « de conseil, d'étude de faisabilité et de démocratie locale », liste Christiane Van Der Haeghen, sa directrice. « Nous privilégions le dialogue, la pédagogie, l'écoute, les renvois vers l'architecte conseil, témoigne de son côté Eveline Petrossi, de l'unité gestion des infractions et des recours. Grâce à toutes ces actions de médiation et de conseil, la ville d'Amiens trouve des solutions aux problèmes et limite les procédures de contentieux administratif : elles s'élèvent en moyenne à moins de cinq par an. Après chacune de ses révisions, le PLU adopté par l'assemblée municipale devient l'outil de référence dudit service. Il est accessible au particulier auprès du service d'urbanisme réglementaire. Il est également possible d'en obtenir une copie CD-Rom, pour la somme de 2,75 €. ■

> Orienter les particuliers, les aider à améliorer leurs projets de construction dans le respect des règles du PLU, telles sont les missions de l'architecte conseil de la ville.

i

Pour prendre rendez-vous avec l'architecte conseil, Olivier Legrand, ou consulter le PLU, contactez le service d'urbanisme réglementaire de la ville d'Amiens, 7 rue de Malmaison.

03 22 97 40 71



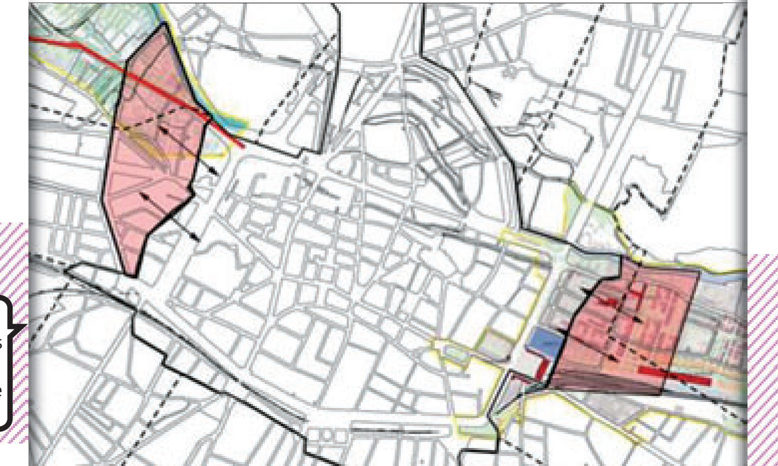
À construire loin de l'eau, on évite de se mouiller les pieds. Les dispositions du Plan de prévention des risques d'inondation ont été intégrées au PLU.

SÉCURITÉ

DES EAUX ET DES ALÉAS

Le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), qui a vu le jour en 2004 après le traumatisant événement de 2001, a été annulé par la cour administrative de Douai en décembre dernier, à la suite de la requête d'un particulier pour vice de forme dans la procédure consultative. Dans cette version annulée, la collectivité se réservait le droit de ne pas autoriser de constructions sur des zones déclarées inondables. En attendant la rédaction d'un nouveau PPRI, le principe de précaution reste de mise. Et pour éviter toute construction indésirable qu'il serait interdit d'interdire, Amiens fait appel à son PLU. « Nous prenons les décisions nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes », affirme Valérie Wadlow. Les dispositions du PPRI ont donc été intégrées au PLU pour éviter tout vide juridique. À Amiens, 80 % du territoire couvert par le PPRI se situait en zone naturelle. ■

Les plans des pages 14, 15 et 17 : © Service politique urbaine et logement d'Amiens Métropole



En rouge figurent les zones considérées comme appartenant, après adoption du PLU, au centre-ville : une partie de la Zac Gare-La Vallée et de Montières.

STATIONNEMENT

LE CENTRE PREND DU VENTRE

Le centre-ville s'agrandit ? Il faut agir en conséquence. Ce n'est pas un scoop : l'utilisation de la voiture dans nos vies et dans notre ville doit, selon la municipalité, être raisonnée. Or, le PLU stipule qu'en cas de nouvelle construction hors du centre-ville, chaque logement doit s'accompagner d'une place de stationnement, voire d'une et demie dans certains secteurs récents. En gros, un logement construit = au moins une place de parking. Pas très écolo. Mais cette obligation ne concerne pas le centre-ville.

Le PLU modifié propose donc d'étendre le périmètre du centre-ville d'Amiens. Lequel « prendrait du ventre » à l'est comme à l'ouest : une partie de la Zac Gare-La Vallée et une part de Montières sont concernées, car de nouvelles constructions vont y voir le jour. « Les projets urbains sur ces quartiers ont vocation à les faire devenir partie intégrante du centre-ville. Du coup, nous y appliquons le règlement du centre-ville », explique Valérie Wadlow. La piste des places de stationnement mutualisées y est privilégiée. Trois parkings desserviraient ainsi la zone Gare-La Vallée. Le parking Tellier, dont l'ouverture partielle est prévue en septembre, est l'un d'eux. Sur ses 840 places, 240 seront alors disponibles. Les deux autres parkings, privés, seraient aériens et en longueur, dans l'axe de la rue Dejean. Du côté de l'ouest et de l'éco-quartier de Montières, rien n'est encore défini, mais le principe serait similaire. ■

Dossier réalisé par
Jean-Christophe Fouquet


Jean-Claude Oger

Cosserat, la lente agonie…

Enraciné dans son site de Montières depuis 1794, sur les rives de la Somme, Cosserat fut l'un des fleurons de l'industrie textile amiénoise et employa, dans les années les plus prospères, plus de 900 salariés ! Ses dirigeants avaient toujours privilégié l'innovation, la création de produits techniques. Il fallait toujours avoir « de l'avance », être performant, trouver des matières premières de qualité, les coloris « mode », les ennoblissements, les tours de main qui donnaient aux produits Cosserat des critères de qualité indiscutables, reconnus par les spécialistes du vêtement.
Pour travailler chez Cosserat, il fallait avoir l'amour du métier ; on entrait dans les ateliers avec le plaisir de bien faire. Quel bonheur de voir toutes ces matières s'ennoblir au cours de la fabrication, toutes ces couleurs chatoyantes, ces touchers. Ces aspects si différents adaptés à la demande des clients donnaient un plaisir tactile irremplaçable.
Hélas, l'année 2008 verra Cosserat s'éteindre doucement. La maison se vide de ses derniers ouvriers et aujourd'hui ne reste sur le site qu'une poignée d'employés, consignés dans quelques bureaux et une zone de stockage de pièces de velours fabriquées en Allemagne, sur du matériel Cosserat expatrié chez son repreneur…
En octobre 2008, le responsable qualité de Cosserat écrit une lettre ouverte à monsieur le maire d'Amiens pour lui dire la détresse des ouvriers qui voient disparaître un patrimoine important et toute l'histoire de cette grande entreprise amiénoise. Il disait tout l'espoir qu'il mettait dans cette missive pour que puisse vivre la mémoire de Cosserat. Il demandait que l'on réserve un espace tout à la fois d'exposition, de démonstration et d'archivage de son savoir-faire, que leurs enfants, petits-enfants et tous les Amiénois pourraient venir découvrir. Toutes ces richesses de savoir-faire et de travail ne doivent pas tomber dans l'oubli. Les derniers employés ne se résignent pas à mettre un terme à cette belle histoire du velours amiénois.
Au prochain conseil municipal, le groupe Indépendant posera une question orale à monsieur le maire pour qu'il informe les anciens de Cosserat et les Amiénois de l'avance des projets prévus sur ce site. ■

Le groupe Indépendant
Jean-Claude OGER
Marie-Thérèse THIBAUT
Frédéric THOREL
Frédéric COMPAGNON


Le groupe MPA-Avenir

L'enjeu du barreau Roissy-Picardie

Certaines réalisations sont indispensables au bon développement de notre ville et doivent être exigées à l'unanimité. C'est le cas du projet Picardie-Roissy, création d'une voie ferrée reliant Creil à Roissy qui permettra une liaison directe entre Amiens et la gare TGV de Roissy.
Le dossier du TGV par Amiens, soit sous la forme Paris-Amiens-Londres, soit sous la forme du barreau de Creil, a été relancé en 2004 lorsque Gilles de Robien était ministre des Transports et de l'Équipement. Le directeur de Réseau ferré de France était alors venu présenter le projet en conseil municipal à Amiens.
Cette première étape du barreau Picardie-Roissy, permettant de voir les premiers TGV arriver en gare d'Amiens, doit être soutenue par tous. Le groupe MPAA remercie d'ailleurs le gouvernement d'avoir permis et organisé le débat public et se félicite du succès du premier rendez-vous de ce débat, qui a eu lieu à Mégacité le 22 avril dernier.
Ce projet donnera une nouvelle dimension à notre ville. Outre le gain de temps lors des liaisons en TGV vers les grandes villes françaises et l'aspect pratique pour les Amiénois, le barreau Picardie-Roissy est la clé de l'ouverture d'Amiens vers toutes les régions de la France et du monde, via l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Amiens entrera enfin pleinement dans le XXIe siècle !
Il a toujours été incompréhensible que la ville de Jules Verne, cet écrivain qui a donné au monde entier le goût de l'aventure et du voyage, soit privée d'une liaison directe avec une gare TGV. Rappelons les chiffres : sur 203 gares TGV en France, une seule est située en Picardie !
Pouvoir attirer ainsi de nouvelles entreprises, toujours plus d'étudiants et de touristes, voilà une perspective réjouissante alors même que nous sommes au cœur d'une crise financière et économique qui marquera douloureusement l'histoire de l'Europe. Ce projet doit avoir le soutien sans faille de tous les Amiénois afin de convaincre l'ensemble des décideurs concernés dans sa réalisation. Pour autant, n'oublions pas les deux autres grands projets que sont l'autoroute A 24 Amiens-Lille-Belgique et le TGV Paris-Londres via Amiens. Deux projets prévus pour l'avenir qui doivent être soutenus dès à présent afin que notre ville soit prête au moment de leur réalisation.
Notre ville a été oubliée à de trop nombreuses occasions dans le passé ; aujourd'hui, ce barreau Picardie-Roissy est une chance à ne pas laisser passer ! ■

Le groupe MPA-Avenir
Isabelle GRIFFOIN
Nedjma BEN MOKHTAR
Johanna BOUGON
Marc FOUCAULT
Brigitte FOURÉ
Nathalie LE CLERCQ
Isabelle MATHIEU
Bernard NÉMITZ

NOTE DE LA RÉDACTION :
Ces textes sont des tribunes libres. Ils émanent des groupes politiques et sont publiés sous leur responsabilité. Nous les publions dans *Amiensforum*, in extenso, sous réserve de propos diffamatoires, discriminatoires ou insultants qu'ils pourraient contenir.



Serge Raïs, Hélène-Marie Luczak, Jacques Goffinon

Le respect de la diversité

Avec l'équipe rassemblée autour du maire, Gilles Demailly, nous avons mis en avant les motifs du « vivre ensemble » à Amiens dans la société d'aujourd'hui. Au-delà d'une véritable concertation au quotidien et d'un dialogue social de proximité, nous avons à cœur de ne pas pénaliser nos concitoyens qui connaissent de graves problèmes avec la crise économique. Les Amiénois veulent une égalité des chances, des devoirs et des droits: cela passe notamment par la laïcité. Celle-ci représente l'instrument adéquat de lutte contre les discriminations. Seules les politiques actives, attaquant les inégalités induites par le quartier d'habitation ou les revenus des familles, peuvent assurer l'égalité des chances et mettre un terme à la multiplication des contentieux liés aux discriminations. La laïcité doit être mise en œuvre fermement et généralement dans la sphère publique. Elle implique le respect de la diversité des pratiques religieuses dans les lois de la République, comme le respect du droit d'être athée ou agnostique.
Toutes les formes d'obscurantisme, les revendications historiques communautaires, comme l'instrumentalisation de l'identité nationale, doivent être vigoureusement combattues. L'application de la loi de 1905 doit être pleine et entière. ■

Le groupe Socrate (PS, MRC et PRG)



Pascaline Annoot

Amiens écrit la solidarité au quotidien

Les salariés, les chômeurs et les précaires paient durement la crise qui les frappe et dont ils ne sont pas responsables. La nuit noire de la pauvreté, le couperet du chômage, le stress et l'angoisse minent la vie de beaucoup trop de familles. La pression sur le pouvoir d'achat et le chômage augmentent l'endettement des ménages populaires. Selon la Banque de France, le nombre de personnes en surendettement a crû de 18 % cette année avec une dette moyenne de 41000 €. L'une des causes réside dans une arnaque bancaire qui consiste à octroyer le crédit « renouvelable » à haut taux d'intérêt qui vide les poches des familles et remplit les coffres des banques.

En France, plus de 8 millions de personnes, dont 2 millions d'enfants, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Chiffres terribles qui font frémir. La crise a accru la précarité de gens économiquement vulnérables tout en fragilisant de nouveaux publics (salariés à temps partiel, moins de 25 ans, retraités). Les revenus n'arrivent plus à assurer les besoins basiques: se nourrir, payer son loyer, son électricité, la cantine des enfants. Ce n'est pas aux plus fragiles de subir les effets de cette crise imposée par Nicolas Sarkozy.
C'est pourquoi, la Ville d'Amiens, où un habitant sur huit vit en dessous du seuil de pauvreté, fait apparaître très clairement sa volonté d'aider ceux qui sont en difficulté. C'est ainsi qu'en deux ans, le budget de l'action sociale a été triplé avec une augmentation importante des subventions sociales. ■

Le groupe Communistes et Citoyens
Retrouvez-nous sur:
http://communistes-citoyens-amiens.elunet.fr



« Amiens doit rester une ville équilibrée où prime la qualité de vie. »

Le monde change, changeons notre ville

Notre ville change. Le plan local d'urbanisme est là pour accompagner ces changements et donner les grandes orientations pour la ville que nous souhaitons. Longtemps a prévalu la logique d'une cité aménagée pour la voiture, vaste et étendue, répondant à des critères d'un autre siècle et à la mégalomanie d'un ancien maire qui voulait inscrire Amiens au cœur de l'Europe. Amiens doit rester une ville équilibrée où prime la qualité de vie et s'affirmer en tant que capitale régionale. La croissance du nombre d'habitants et de kilomètres carrés construits n'est pas une fin en soi. En effet, l'étalement urbain est responsable de l'augmentation de l'usage de la voiture, avec son lot de pollutions. Il augmente l'imperméabilisation des sols (routes, parkings…) à l'origine de problèmes de ruissellement d'eau. Enfin, il coûte très cher à la collectivité (allongement des réseaux…) et au portefeuille des ménages. Au lieu de construire de nouveaux quartiers reliés entre eux uniquement par l'automobile (pour ceux qui en ont une), il vaut mieux réfléchir à la proximité des services, des commerces, des lieux de vie et de loisirs dans les quartiers.
Certes, la ville doit changer mais sur des orientations différentes:

- En faisant d'Amiens une ville qui favorise la solidarité de ses habitants, au travers d'une politique du logement qui permette à chacun de trouver un toit dans des conditions de prix et d'espace raisonnables
- En maîtrisant fortement l'extension urbaine de la ville pour lui préférer une politique de densification urbaine, respectueuse de la diversité des quartiers et des architectures avec une priorité donnée aux économies d'énergie dans l'habitat. ■

Le groupe des élus Verts et Ouverts
www.elusvertsamiens.fr



La Miss **pas grise**

Un regard perçant, des fringues bariolées, la culture de l'absurde et le goût de l'art pour tous: Miss Ming, Picarde d'ascendance grolandaise, s'active sur tous les fronts. Et vient même de partager le siège de sa Mammuth avec le grand Gégé. Bigre!

Son âge? On ne demande pas cela à une dame. Son prénom? « Je ne le dis pas. J'aime bien avoir mon jardin secret. » Face à son sourire désarmant, l'envie d'en savoir plus se fane instantanément. Après tout, est-ce vraiment important? On se contentera d'un "Miss", ou "Missy", ou "la Miss". Son nom? Ming. Comme les vases. Aussi délicate, mais plus résistante. Au final, nous avons Miss Ming, née dans le Vimeu, et « Amiénoise de cœur ». Une artiste picarde « sans domicile fixe » malmenée par une vie « pas toujours très facile ».

AVENTURE GROLANDAISE

Pétillante malgré - ou grâce à? - un léger handicap, cette jeune femme peu ordinaire frise l'hyperactivité: étudiante à l'université de Picardie Jules Verne (UPJV), poète, écrivaine, réalisatrice de plusieurs courts-métrages musicaux d'animation, chanteuse de « chansons érotiques pour grands enfants » sous le nom de Candy Rainbow, plasticienne… Et même actrice: après une rencontre sur une plage du Nord, la Miss fait son trou auprès des gars du Groland de Canal +, jusqu'à partager l'affiche de *Mammuth*, le dernier film du duo Gustave Kervern-Benoît Delépine, avec le monstre Gérard Depardieu. Qu'elle se permet même d'appeler "Dudule"! Pas de frontières, pas de *star-system*, juste des affinités et une envie de créer, voire de gueuler. Mais sans parler politique. « Être intellectuel mais se fendre la poire. » Ne pas se prendre au sérieux. Refuser les hiérarchies. Elle qui a « du mal avec les papiers », avec l'administration et

> « Une bonne société, c'est pas le PIB, mais le bien-être des gens. Dommage que l'image prime sur la personnalité, sur l'âme. »
> Miss Ming

toutes les machines, a « adoré jouer le rôle de cette ouvrière qui bute des actionnaires » dans *Louise-Michel*, le précédent film du même turbulent duo. Son aventure de Grolandaise à temps partiel se poursuit: après avoir été Grogirl, la super-héroïne des festivals de Quend, Miss Ming se transformera en Marianne de Groland pour l'édition 2010 prévue, si tout va bien, à Saint-Quentin.
Mais il y a une existence au-delà du Groland. Miss Ming, cette « bricoleuse de la vie », curieuse et ouverte, « aime confronter les mondes », l'élitiste et le populaire. Ses références? Le poète



> « Je ne me dis pas artiste, mais bricoleuse de la vie. Pour pouvoir se prétendre artiste, il faut du temps, de l'expérience. Une bonne bouteille. »
> Miss Ming



▲◀ Aux côtés de Gérard Depardieu et Yolande Moreau, Miss Ming tient le haut de l'affiche de *Mammuth*, le film de Gustave Kervern et Benoît Delépine, sorti en avril dernier.

Pierre Garnier, Bourdieu le sociologue, Bachelard le philosophe, Freud, mais aussi *Fluide glacial, Siné-Hebdo,* et *le Figaro,* « pour analyser le discours ». Elle bosse avec l'association Mécanique populaire, d'Ault, qui « mêle toutes les formes d'art », à l'image de son disque-objet *Credo Quia Absurdum,* tiré à 700 exemplaires. On peut le trouver chez Fred, le libraire amiénois du Grenier. « Une mine d'or », selon Miss Ming.

BONS QU'À FAIRE DES CARTONS

Prochaine étape pour cette touche-à-tout: réaliser son premier métrage non animé. « Je m'associe avec une copine de la fac d'arts, Winifrey Bandera Guzman *(Miss Ming joue dans son court-métrage* Une âme d'enfant, *en postproduction, ndlr),* et Zoé Delépine. » Tournage prévu en août, en partie à Amiens. Kervern, Delépine et Depardieu ont été sollicités par la Miss pour participer à ce film où se jouera un « renversement de situation » face au handicap. Une réalisation composée en filigrane de son « histoire », elle qui « a encore des problèmes ». D'où son rôle d'ambassadrice de l'UPJV, où elle œuvre contre la discrimination. « Nous ne sommes que deux handicapés en doctorat. Les handicapés ne servent dans la société qu'à faire des cartons. Il faut cultiver les différences. » Miss Ming, elle, aime tout le monde. « Je ne méprise personne, je prends les gens comme ils sont. » Pas facile. Sauf pour Miss Ming. Pas rancunière, elle dit merci à ceux qui se sont moqués d'elle, et même au chauffard qui l'a renversée en 2003: « J'ai réussi grâce à eux! » La Miss compte soutenir sa thèse de sciences humaines l'an prochain. Pour devenir prof à l'université, si possible. « Si j'avais des sous, je ferais des études jusqu'à la fin de ma vie. » Et nous avec elle.

■ **Jean-Christophe Fouquet**





La ville lui tient à cœur

Le groupe de projet participatif de la Zac Paul-Claudel: des élus, dont Valérie Wadlow, adjointe chargée de l'urbanisme *(au centre)*, un architecte et 30 volontaires, dont Castore et sa femme Élodie.

D'origine italienne, Castore Gabbiadini est tombé sous le charme d'Amiens. Au point d'intégrer le groupe de projet participatif de la Zac Paul-Claudel. Curieux de découvrir la réalité de la démocratie participative, il a apporté sa touche sociale et écolo à une expérience rare.

De Bergame à Amiens, il n'y a qu'un pas. Castore Gabbiadini, 33 ans, Italien d'origine, adopte la capitale régionale lorsque sa compagne, française, y décroche un emploi, il y a cinq ans. Charmé par leur nouvelle cité, décidé à s'impliquer, le couple a intégré le groupe de trente volontaires qui planche, depuis mi-janvier, sur l'avenir de la Zac Paul-Claudel. « Nous résidons tout près, rue de l'Amiral-Perrée. L'occasion de tenter cette expérience de projet participatif était trop belle. Ma femme et moi souhaitions découvrir et vivre concrètement la notion de démocratie participative », indique Castore Gabbiadini. Chargé d'études dans l'aménagement local, formé aux sciences politiques, cet Amiénois d'adoption voit dans le travail accompli avec le groupe « un moyen de s'ouvrir à la ville qui l'a accueilli ».

Selon lui, la dernière tranche d'aménagement de la Zac Paul-Claudel représente plus qu'un simple concept d'urbanisme. Elle se démarque par ses enjeux humains, civiques et relationnels. « On s'attache à une ville lorsqu'on y fait de jolies rencontres. C'est pourquoi nous avons bataillé pour apporter à ce quartier à venir des éléments propices à créer de la mixité sociale et générationnelle, poursuit Castore Gabbiadini. Cette Zac pourrait ainsi attirer de nouveaux arrivants et faire rayonner notre capitale régionale. » Sensible au développement durable, le bénévole a aussi défendu les déplacements doux. « Avec Élodie, ma femme, on était, dans le groupe, les ennemis de la voiture. Dès que je peux, je circule à vélo. Même si, régulièrement, je prends l'avion pour aller voir mes parents », sourit-il.

ALLER PLUS LOIN

Ah, l'auto! Ce sujet polémique a cependant fait l'objet d'échanges cordiaux entre habitants, élus et architecte. « C'est là que réside la richesse de cette expérience, témoigne Castore Gabbiadini. Les points de vue ont été bien défendus. On n'a pas fait la guerre. Les propositions finales se sont équilibrées. Personne n'a imposé sa vision des choses. Et les élus ont rempli leur rôle en indiquant rapidement ce qui était possible et ce qui ne l'était pas ».



«Ma femme et moi souhaitions découvrir et vivre concrètement la notion de démocratie participative»
Castore Gabbiadini

Amoureux des hortillonnages et du parc Saint-Pierre, content de vivre dans une ville à taille humaine près de Paris, Castore Gabbiadini dit avoir apprécié l'aventure Paul-Claudel, « un moment de plus pour être heureux à Amiens. Je n'écoute pas les gens qui me disent qu'il pleut tout le temps et que les Picards sont froids. Je me sens bien ici. Avec ce projet, j'ai voulu remercier cette ville qui m'a donné du travail », ajoute-t-il. Il s'affirme même prêt à aller plus loin: « Il faut tirer les leçons de ce projet, en garder une trace. Pour moi, cela doit passer par l'écrit. » Après le dialogue, place aux comptes rendus? Aux témoignages rédigés par les participants? Presque un rêve pour Castore Gabbiadini qui espère bien communiquer l'envie de s'impliquer à d'autres Amiénois.

Lysiane Voisin



Des négociations sont en cours pour le rachat, par Amiens Métropole, de Cosserat, fleuron du passé industriel amiénois.

QUID DE COSSERAT ?

«Cosserat, où en est-on ? », s'enquiert Marie-Thérèse Thibaut, du groupe Indépendant, qui a retracé avec émotion l'historique de la prestigieuse entreprise amiénoise de textile, rachetée en 2004 par la famille Criegee, et qui a, depuis, fermé. « Quelle sauvegarde du patrimoine ? Quel travail de mémoire ? S'il vous plaît, ne nous décevez pas. » En réponse, Jean-François Vasseur, conseiller municipal et vice-président de la Métropole au développement économique, a rappelé le travail photographique mené sur le site et le projet de « village des artisans et des métiers auquel nous tenons beaucoup », avant d'évoquer les négociations « de marchands de tapis » en cours avec le propriétaire de Cosserat. La marque ? « Criegee l'estime à 500 000 €. Une étude situe sa valeur entre 130 000 € et 200 000 € ». Le site ? « Le propriétaire est prêt à vendre pour 4 millions un ensemble estimé à 1,6 million, ce qui laisse une importante marge de négociations », déclare l'élu en un rire jaune. « Le bras de fer continue. On ne veut faire aucun cadeau. Pour moi, Cosserat est une autre citadelle, celle du labeur et du savoir-faire amiénois. » ■ **J.-C. F.**

HOMMAGE À DANIEL LEROY

En ouverture de séance, Gilles Demailly a salué la mémoire de Daniel Leroy, décédé le 2 avril dernier, à l'âge de 72 ans. Conseiller municipal déjà actif du temps de René Lamps, il a « mené sans relâche, en toute discrétion, une action de terrain d'une grande efficacité ». Un homme à « l'engagement constant, toujours à l'écoute de la population ». Une minute de silence a conclu l'hommage. ■ **J.-C. F.**

> « Daniel Leroy, un homme d'expérience, lucide et sage. »
>
> Gilles Demailly, maire d'Amiens

Chaque mois, *Amiensforum* propose un compte rendu sélectif des débats du conseil municipal, qui rapporte les propos des élus de tous bords et indique les principales décisions prises par l'assemblée.

Prochain conseil municipal : jeudi 1er juillet, à 18h

Analyse du compte de gestion de l'année 2009, projets scolaires à Étouvie, avenir de l'entreprise Cosserat : beaucoup de questions et des débats constructifs pour ce conseil municipal du 27 mai.

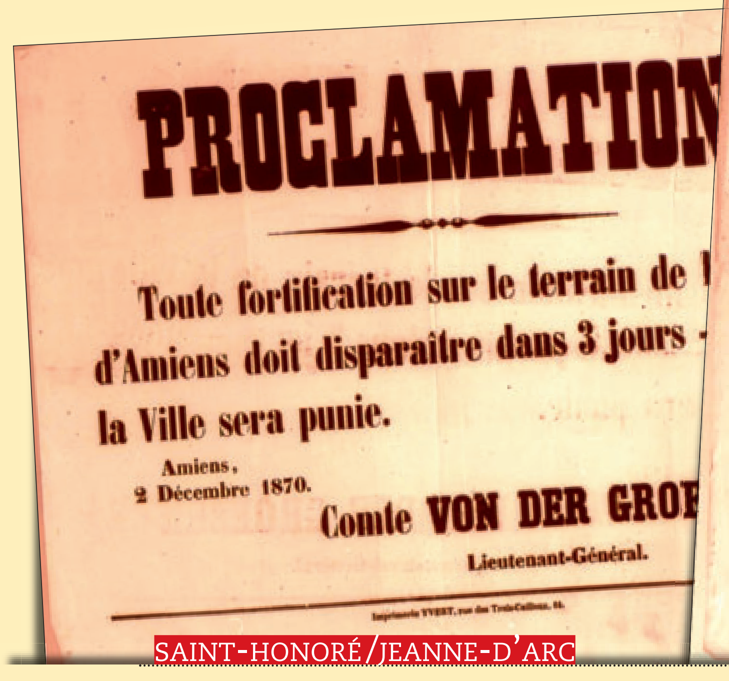


Le compte **est bon**

« Ce compte de gestion porte la marque de nos orientations, mais aussi de la crise. » Jacques Lessard introduit ainsi la présentation des comptes 2009, « moment où l'on juge la qualité de gestion de la ville ». Une gestion, selon l'adjoint aux finances, « rigoureuse, et qui permet à la ville de conserver sa capacité d'action ». Pas de hausse d'impôts sur les ménages. À cause de la crise, baisse des droits de mutations perçus mais aussi baisse des taux d'intérêts. Baisse des dotations d'État. Hausse des dépenses de personnel pour « mettre fin à la précarité de certains employés », mais baisse globale des dépenses de fonctionnement « sans pour autant remettre en cause la qualité du service rendu ».
Côté investissements, 37 millions d'euros dépensés, soit un taux de réalisation de 66 % contre 57 % en 2008, « important pour soutenir l'emploi local ! » La situation est donc saine, selon l'adjoint. Ce n'est d'ailleurs pas la qualité des comptes que l'opposition a commentée, mais celle de l'action municipale. Ainsi, selon Frédéric Thorel, du groupe Indépendant : « On ne peut pas dire que l'on soit au galop dans les activités. » Jacques Lessard rappelle que 91 % des dépenses d'exploitation ont été réalisées : « Nous faisons mieux que vous, je vois mal le fond de votre critique. » Le maire Gilles Demailly l'affirme : « L'actuelle équipe paye ce que vous n'avez pas payé. Notre investissement reste supérieur au vôtre. La totalité des dépenses inscrites pour les écoles a été engagée. Et vous ne mettiez rien dans le logement social. » Le compte est adopté, avec huit voix contre.
■ **Jean-Christophe Fouquet**

CONSEILS À SUIVRE…

- Les élus invitent la population à assister aux conseils municipaux. Ouverts à tous, ils se tiennent à l'hôtel de ville.
- Vous pouvez également vous connecter sur le site www.amiens.fr (rubrique Citoyen à Amiens puis Assemblées en direct) pour suivre les débats. Les ordres du jour y sont disponibles cinq jours avant l'assemblée.



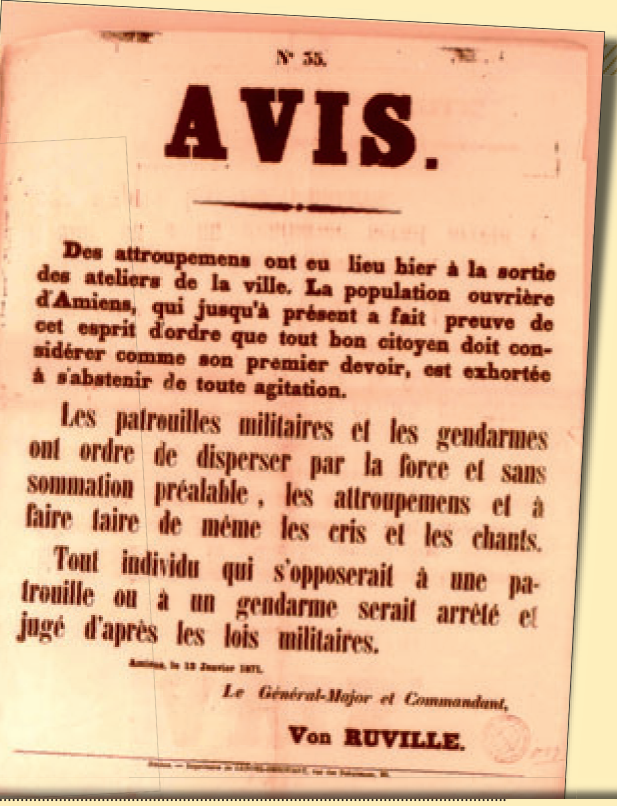
PROCLAMATION

Toute fortification sur le terrain de l…
d'Amiens doit disparaître dans 3 jours …
la Ville sera punie.

Amiens,
2 Décembre 1870.

Comte VON DER GRO…
Lieutenant-Général.

Imprimerie YVERT, rue des Trois-Cailloux, 64.



N° 55.

AVIS.

Des attroupemens ont eu lieu hier à la sortie des ateliers de la ville. La population ouvrière d'Amiens, qui jusqu'à présent a fait preuve de cet esprit d'ordre que tout bon citoyen doit considérer comme son premier devoir, est exhortée à s'abstenir de toute agitation.

Les patrouilles militaires et les gendarmes ont ordre de disperser par la force et sans sommation préalable, les attroupemens et à faire taire de même les cris et les chants.

Tout individu qui s'opposerait à une patrouille ou à un gendarme serait arrêté et jugé d'après les lois militaires.

Amiens, le 13 Janvier 1871.

Le Général-Major et Commandant,

Von RUVILLE.

▲Ces deux affiches, placardées sur les murs de la ville par les armées prussiennes en 1870 et 1871, donnent une idée de la dureté de l'occupation que subirent les Amiénois.

SAINT-HONORÉ / JEANNE-D'ARC

Parmentier, le boulanger **qui résista aux Prussiens**



Décembre 1870. Amiens est occupé par les troupes venues d'Outre-Rhin. La nuit de Noël, un drame se noue, rue Saint-Honoré, entre un pâtissier peu enclin à se laisser faire et des soldats en terrain conquis.

Entre le marché sur l'eau et la rue Saint-Honoré existe un lien très fort : le nom de Parmentier, que porte la place sur laquelle se déroule, le samedi matin, le charmant marché des berges de la Somme, en contrebas de la cathédrale. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce Parmentier-là n'est pas le fameux pharmacien militaire natif de Montdidier qui introduisit, au XVIIIe siècle, la pomme de terre en Europe et sauva la France des famines à répétition. Il s'agit ici d'un boulanger-pâtissier de la rue Saint-Honoré qui, durant l'occupation prussienne, fut au cœur d'une tragique histoire en décembre 1870.

Napoléon III, défait à Sedan, avait conduit le pays au chaos. Toutes les régions de l'est et du nord de la France avaient été envahies par les armées d'Outre-Rhin. Paris, que les Prussiens voulaient envahir, subissait un effroyable blocus.

BARRAGES AUX ENTRÉES

En Picardie, les soldats français s'étaient battus comme des tigres pour protéger Amiens. Le front traçait une ligne sinueuse passant par Longueau, Cachy, Boves, Villers-Bretonneux, Dury. Mais au bout du compte, faute de munitions et de soutien logistique, les valeureux combattants furent laminés à l'issue d'une bataille sanglante. Albert Dauphin, le maire d'Amiens, avait fait installer des barrages aux entrées est de la ville afin de retarder la progression de l'ennemi. En vain. Fin novembre, l'état-major français fit retirer ses troupes pour stopper un inutile massacre. Les soldats valides regagnèrent la Normandie pour prendre les Prussiens à revers, ou encore les harceler, afin de les affaiblir lors du siège de Paris. Comme les Amiénois le redoutaient, l'occupation prussienne fut terrible. Toute manifestation hostile aux occupants germa-



▲Parue dans la presse allemande en 1870, cette gravure représente la sanglante bataille qui opposa soldats français et prussiens aux abords d'Amiens.

niques, individuelle ou collective, était immédiatement réprimée. Les murs de la ville s'ornèrent d'affiches signées des nouveaux administrateurs et des chefs militaires prussiens promettant le poteau d'exécution à qui refuserait de se soumettre. Il fallut toute l'habileté et la diplomatie d'Albert Dauphin pour atténuer les souffrances des Amiénois.

PAS PLUS DE DEUX REPAS

Parmi les mesures imposées aux habitants, il y avait l'obligation de loger et nourrir des militaires prussiens. Tous les propriétaires avaient reçu un ordre de réquisition d'une partie de leur maison. Une notification leur stipulait le nombre de soldats ou officiers ennemis à héberger. Ainsi, monsieur Parmentier, boulanger-pâtissier de la rue Saint-Honoré, dut accueillir et servir à manger à deux militaires prussiens. Mécontent de l'affaire, il se plia cependant aux ordres sans faire plus que ce qui était demandé. Toutefois, les deux Prussiens ressentirent fortement son hostilité. Le drame se noua à Noël. Pour célébrer la fête religieuse, les deux « locataires » invitèrent plusieurs copains à leur table – le repas étant bien sûr aux frais de monsieur Parmentier. Ce dernier leur fit comprendre qu'il ne servirait pas plus de deux personnes. Et, s'estimant dans son droit, il pria les copains prussiens de quitter sa maison sur le champ. Une dispute s'engagea alors. Commencée à l'intérieur du domicile, elle se prolongea dans la rue, avec un bel attroupement à la clef.

Monsieur Parmentier en vint aux mains. Afin de se dégager d'une fâcheuse posture, les soldats sortirent leurs armes. Dans des conditions non déterminées, l'un d'eux fut légèrement blessé d'un coup de lame au bras. L'affaire fut néanmoins jugée très grave par le commandement prussien. Une patrouille dépêchée rue Saint-Honoré se saisit du pauvre boulanger pour le mettre à l'isolement dans un cachot de la citadelle.

FUSILLÉ SANS PROCÈS

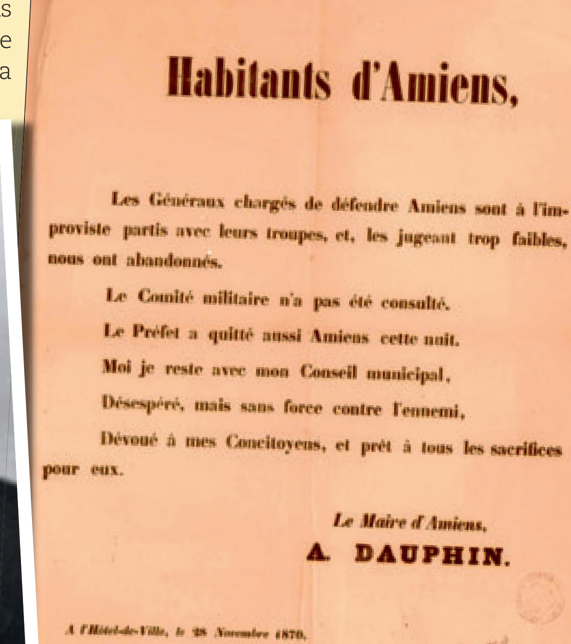
Sa famille pensait retrouver le prisonnier une fois sa peine purgée. Mais, sans nouvelle de lui, elle connut des jours oscillant entre espoir et crainte. Finalement, peu de temps après le jour de l'An, l'horrible annonce tomba : le boulanger avait été fusillé sans procès. Le profond dégoût pour l'armée prussienne s'amplifia encore et donna lieu à diverses manifestations isolées. Pour contenir la colère, les autorités d'occupation proclamèrent qu'en cas de rébellion, elles se saisiraient d'otages pour les passer par les armes. Cela calma bien évidemment les ardeurs et fit taire les fusils des tireurs embusqués.

La paix retrouvée, lorsqu'un nouveau plan d'urbanisme fut tracé aux abords de la place du Don, le conseil municipal créa une nouvelle place de marché réservée à la vente des légumes des hortillons. Et lui attribua le nom du boulanger de la rue Saint-Honoré. Ainsi, l'endroit où se vendent aujourd'hui les pommes de terre n'honore pas le nom du célèbre pharmacien mais celui d'un honnête et modeste boulanger, symbole de l'esprit de résistance.

■ **Pierre Mabire**



▼Malgré le départ des généraux et du préfet, le maire d'Amiens, Albert Dauphin, resta, en 1870, à la tête de la ville, où il tenta d'atténuer les souffrances de ses administrés. En 1886, il fut nommé ministre des Finances du gouvernement René Goblet.



Habitants d'Amiens,

Les Généraux chargés de défendre Amiens sont à l'improviste partis avec leurs troupes, et, les jugeant trop faibles, nous ont abandonnés.

Le Comité militaire n'a pas été consulté.

Le Préfet a quitté aussi Amiens cette nuit.

Moi je reste avec mon Conseil municipal,

Désespéré, mais sans force contre l'ennemi,

Dévoué à mes Concitoyens, et prêt à tous les sacrifices pour eux.

Le Maire d'Amiens,
A. DAUPHIN.

A l'Hôtel-de-Ville, le 28 Novembre 1870.

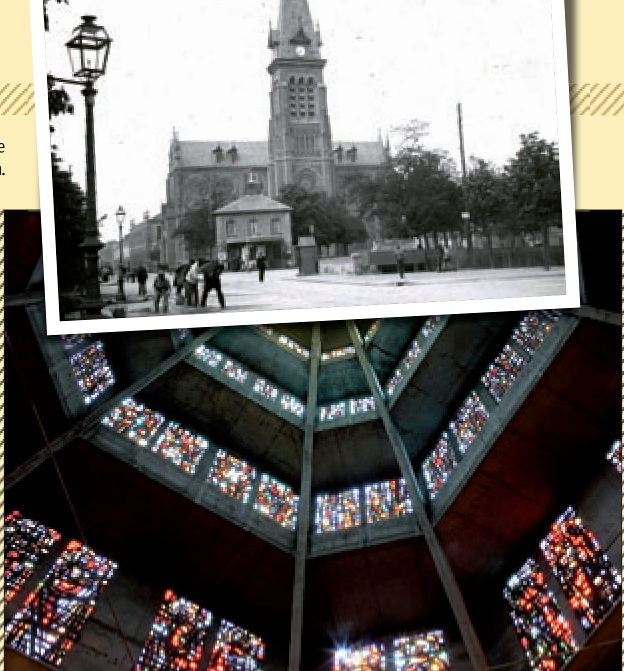
◄Avant son urbanisation, aux environs du XVIe siècle, le quartier Saint-Honoré/Jeanne d'Arc constituait un endroit idéal pour les moulins. Ses hauteurs étaient en effet balayées par les vents d'ouest dominants.

LES TROIS CLOCHERS DE SAINT-HONORÉ

Situé “hors les murs”, l’ancien faubourg de Beauvais, devenu aujourd’hui quartier Saint-Honoré/Jeanne-d’Arc, était autrefois une terre de vignes et de culture de céréales. La ville intra-muros n’étant plus assez grande pour accueillir de nouvelles habitations, il s’urbanisa vers le XVIe siècle. Comme la population s’accroissait et qu’il n’était pas question d’en faire un peuple de mécréants, une chapelle fut construite en 1662 et bénite l’année suivante par l’abbé Pierre Coulon, curé de Saint-Rémi, la paroisse dont la chapelle dépendait. Elle fut dédiée à Saint-Honoré. L’évêque amiénois était représenté au maître-autel coiffé d’une mitre et, à la main, une pelle de boulanger *(ci-dessus, sculpture d’aujourd’hui)*. Située en bas de la rue Saint-Honoré, la chapelle fut détruite en 1869 pour faire place à une église bien plus grande. L’extension du quartier, qui prit rang de paroisse, amenait en effet des fidèles toujours plus nombreux. Cette nouvelle église Saint-Honoré connut un sort tragique les 19 et 20 mai 1940. Elle constitua l’une des premières cibles de l’aviation allemande. Son bombardement fit plusieurs tués, dont des soldats anglais échappés de l’encerclement de la poche de Dunkerque. Faisant étape à Amiens, ils se recueillaient dans l’église en attendant un train qui devait les conduire de la gare Saint-Roch au Havre. Après le passage des sinistres Stukas, les avions bombardiers allemands, il n’y avait plus ni église, ni gare. Les corps des Britanniques furent extraits des ruines fumantes. Le troisième édifice religieux, celui qu’on connaît aujourd’hui dans son style oriental, fut érigé au cours des années 1950 à un autre emplacement. La mosaïque qui orne son tympan est l’œuvre de la petite-fille d’Édouard Branly (1844-1940), le célèbre physicien et médecin amiénois qui a donné son nom à l’esplanade située en bas des rues de Paris et de Rouen.

■ **P. M.**





► En 1894, l’église Saint-Honoré se situait en bas de la rue du même nom. Elle fut bombardée en mai 1940.

▲ La mosaïque du tympan de l’édifice actuel, érigé dans les années 50, est signée de la petite-fille du médecin Édouard Branly.

QUELQUES NOMS DE RUES

RUE SAINT-HONORÉ

Elle porte le nom d’un célèbre évêque d’Amiens à qui des miracles furent attribués. Ce qui lui valut sa béatification. Le nom du saint homme fut ensuite rattaché à la corporation des boulangers. Soulignons que le mot « boulanger » est d’origine picarde. Il vient de la « boulenc », la boule de pain ancêtre de la baguette et des pains allongés. Logique donc de choisir pour saint patron à cette profession un bienheureux amiénois.

RUE DU MOULIN-BRÛLÉ

Les hauteurs du quartier Saint-Honoré/Jeanne-d’Arc représentaient un lieu d’implantation de moulins à vent. L’exposition aux vents d’ouest dominants était idéale. Avec ce nom de rue, le quartier continue de conserver la mémoire d’un moulin qui périt dans les flammes. Quand ? Nul ne saurait le dire.

RUE LE MATTRE

Simon Le Mattre connut une histoire identique à celle du boulanger Parmentier, mais plusieurs siècles auparavant. C’était en 1597. Amiens avait été envahi par une troupe espagnole. Cela entraîna une période d’occupation sanglante. Le Mattre, manifestant son hostilité aux soldats étrangers, fut tué sur le seuil de sa maison, sous les yeux de sa femme. Durant cette période noire, et jusqu’à la libération de la ville par Henri IV, 80 Amiénois périrent de la même manière.

RUE CAVILLIER

Anciennement rue Rose, cet axe porte le nom du fondeur de la cloche Marie-Firmine qui sonnait autrefois sous le dôme du beffroi, avant d’être brisée lors de l’incendie géant d’Amiens en 1940.

AVENUE DU GÉNÉRAL-FOY

Cet officier (1775-1825) servit la Ire République et participa à de nombreuses campagnes napoléoniennes : Massena, Milan, Utrecht, Austerlitz. Nommé général durant la guerre d’Espagne, Foy conclut son parcours militaire à Waterloo où il fut blessé pour la quinzième fois. Il entra ensuite en politique et devint député de Vervins durant la Restauration.

RUE DE FORCEVILLE

Prénommé Gédéon, le sieur de Forceville était sculpteur (1800-1866). On lui doit les statues de Gresset (Amiénois élu à l’Académie française), de Pierre Lhermitte, place Saint-Michel, et le monument des Illustrations picardes, en bas de la rue Saint-Fuscien. Une voie qui se situe sur le secteur Jeanne d’Arc du quartier.

RUE HÉLÈNE-LOCKERT

Située sur la paroisse Jeanne d’Arc, cette rue fut percée après 1944 pour faire la liaison entre la route de Rouen et le quartier Elbeuf. Son nom vient de celui d’une enseignante de l’école normale de jeunes filles.



Grenelle 2 - Écologie 0?

Le Grenelle 2 doit fournir les outils nécessaires aux objectifs définis par le Grenelle 1, dans tous les domaines d'activité : agriculture, transport, bâtiment…

Les 300 articles du projet de loi sur l'environnement, dit Grenelle 2, adopté le 11 mai par les députés, sont censés répondre aux objectifs fixés lors des rencontres du Grenelle de l'environnement, en 2007. Sont-ils à la hauteur des ambitions annoncées? Dans le détail, pas si sûr.

Le raz-de-marée vert va-t-il finir en vaguelette ? Le Grenelle 2 se veut la boîte à outils des dispositions adoptées par le Grenelle 1 en juillet 2009. Ce dernier devait lui-même répondre aux objectifs fixés par le fameux sommet appelé Grenelle de l'environnement, qui s'est déroulé en octobre 2007. Alors que la secrétaire d'État à l'écologie, Chantal Jouanno, se félicite de l'adoption de ce deuxième volet par l'Assemblée nationale le mois dernier, d'autres dénoncent un projet de loi laminé par les lobbies. Revue non exhaustive.

> La taxe poids lourds, qui devait imposer aux plus de 3,5 tonnes 20 centimes d'euro par kilomètre, a été reportée.

L'ÉOLIEN

Parmi les 3000 amendements déposés à l'Assemblée, celui qui interdit les installations de moins de 15 mégawatts a été retiré. Cependant, l'éolien a du plomb dans la pale: tout projet doit dorénavant compter au moins cinq mâts, se soumettre au régime des installations classées pour la protection de l'environnement, tel un site industriel dangereux, et être distant d'au moins 500 m des habitations. Le gouvernement prévoit toutefois de construire 500 éoliennes par an.

LES PESTICIDES

Le Grenelle 1 voulait diviser par deux leur utilisation d'ici à 2020. Objectif oublié dans le 2. Désormais, pour retirer un pesticide de la vente, il faut consulter l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Mais une évaluation socio-économique de son retrait sera également nécessaire. Notons toutefois le label « haute valeur environnementale », à destination des exploitations, qui vise à tripler les surfaces cultivées en bio.

LES TRANSPORTS

Les transports collectifs sont encouragés. La construction d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques, aussi. Par ailleurs, tout nouvel immeuble devra prévoir des garages à vélos. En revanche, la mise en œuvre de la taxe poids lourds (20 centimes d'euro par kilomètre pour les plus de 3,5 tonnes) a été reportée.

L'HABITAT

Plusieurs mesures visent à améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Avec notamment, la modification du code de l'urbanisme. Désormais, les audits énergétiques doivent figurer dans les annonces immobilières.

LE CLIMAT

Les régions doivent élaborer des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, fixant les orientations pour réduire la consommation d'énergie et l'émission de CO_2. Les collectivités locales et les entreprises de plus de 500 salariés ont obligation de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre.

LA BIODIVERSITÉ

Un schéma régional de cohérence écologique sera mis en place par l'État et la Région pour prendre en considération la biodiversité lors de l'aménagement d'infrastructures.

L'ÉTIQUETAGE

L'indication, sur l'étiquette d'un produit, des quantités de gaz à effet de serre émises lors de sa fabrication et de son transport pourra être «expérimentée» à partir du 1er juillet 2011.

LE NUCLÉAIRE

La procédure d'enquête publique est supprimée pour toute demande d'augmentation des rejets radioactifs et chimiques et de prélèvement d'eau par les installations nucléaires.

Antoine Caux

Envie de...

Niché, presque caché rue des Quatre-Lemaire, le Clos Alexandre, jardin paysager et botanique, est l'œuvre d'amour de Jean Lemaître. Flânerie au cœur de ce coin de paradis, récemment honoré du label Jardin remarquable.



La fine fleur des jardins

▲ Les œufs, des sculptures signées Camille Grain.
◀▶ Avec son labyrinthe de pommiers, son cloître médiéval, son potager au petit bois, ses 1500 variétés végétales..., le Clos Alexandre offre une scène florissante aux artistes. Musiciens, peintres, comédiens y trouvent un écrin de verdure pour leurs œuvres. À l'image de la compagnie amiénoise Lézard décadent qui y interprétera les saynètes déambulatoires des *Derniers de cris de l'arrosoir*, les 24, 25 et 26 juin.

LABEL REMARQUABLE POUR JARDINS EXTRAORDINAIRES

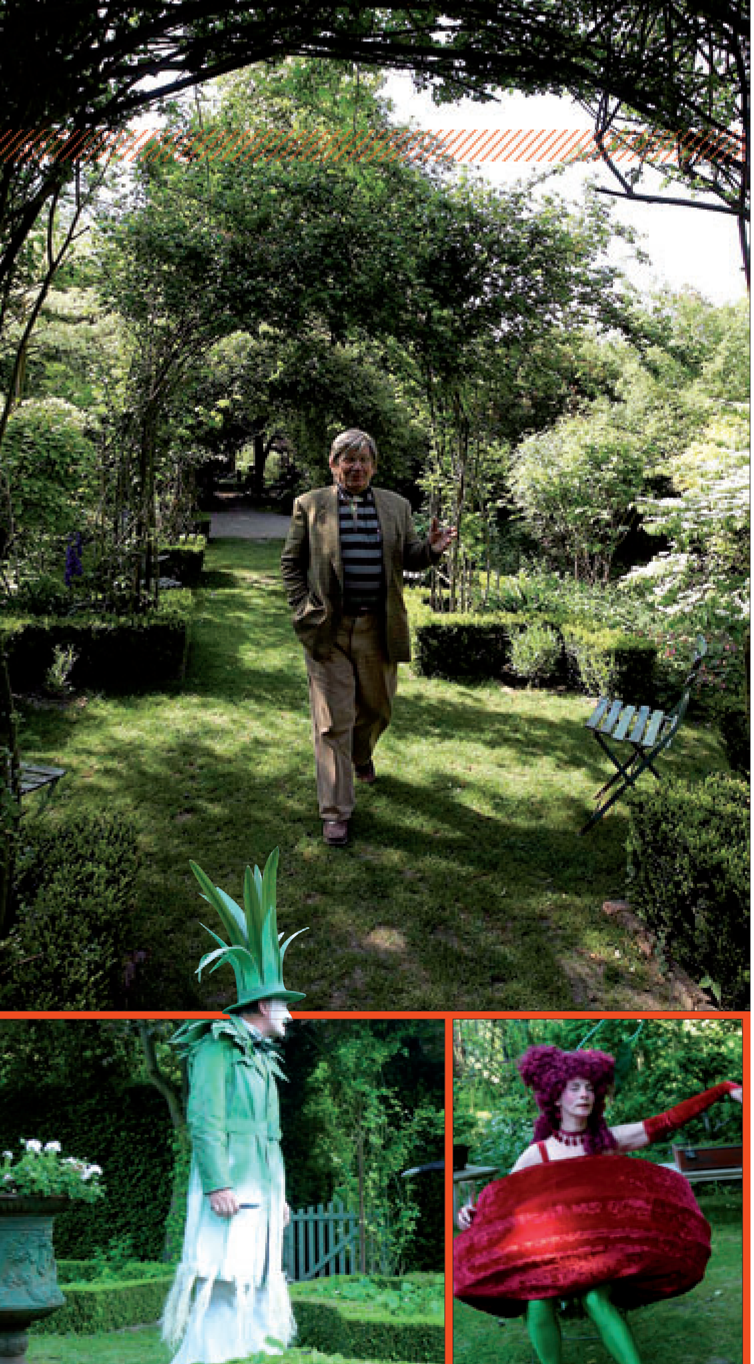
Le dessin, l'entretien, le choix des plantes, l'intérêt culturel ou historique, tels sont les critères qui définissent l'attribution du label Jardin remarquable pour une durée de cinq ans. C'est le Conseil national des parcs et jardins, du ministère de la Culture qui, depuis 2003, le décerne. Dans la Somme, six sites sont ainsi labellisés.

@ www.parcsetjardins.fr

Si vous n'avez pas encore vu *Les Derniers Cris de l'arrosoir* concocté par la compagnie amiénoise Lézard décadent, courrez au Clos Alexandre. « J'ai écrit *Les Derniers Cris de l'arrosoir* en Italie, où l'on a une grande culture de l'art des jardins, explique Didier Chappée, fondateur de la compagnie. Une de mes connaissances m'a parlé du Clos Alexandre. J'ai immédiatement eu le coup de foudre. *Les Derniers Cris de l'arrosoir*, conçu en saynètes déambulatoires, semblait écrit sur mesure pour cet endroit. »

Dès le portail franchi, on est conquis. La saison se révèle propice à la découverte de ce théâtre de verdure étendu sur 5000 m². Imaginé, dessiné et sculpté depuis 1992 par son propriétaire, Jean Lemaître, il ouvre ses portes au public à partir de 2002. Sa visite enchanteresse a d'ailleurs séduit le Conseil national des parcs et jardins qui lui a récemment attribué le label Jardin remarquable *(voir ci-contre)*. Acquis par la famille en 1932, ce terrain fut d'abord potager et verger. « Il y avait ici plus de 400 arbres fruitiers. Puis il y a eu la guerre, et l'exil de ma famille en Bretagne, se souvient Jean Lemaître. Au décès de mon père, en 1958, ma mère n'avait plus les moyens d'entretenir l'endroit, qui s'est éteint en 1965. En 1992, à mon tour, je me suis installé ici. Retraité de la finance et des assurances, je lui consacre tout mon temps. Au début, je n'y connaissais rien et sa surface m'effrayait ! »

Qualifié alors de fou, cet autodidacte visite de nombreux jardins, se documente, s'inspire d'autres jardiniers… Il acquiert en un jour 250 plantes. Doucement, il imagine et sculpte cette nature qui montre l'évolution de l'homme-jardinier et des jardins. Huit parcelles thématiques et plus de 1500 variétés composent l'espace : des pivoines arbustives, un cornouiller, des clématites, des arbres à chocolat et à caramel… De surprises en ravissements, la déambulation, sauvage ou ro-



mantique, chemine du jardin d'eau au jardin en perspective, en passant du labyrinthe de pommiers au cloître médiéval qui fait appel aux sens, du potager au petit bois, jusqu'au jardin en pots… « Lorsqu'on jardine, on crée son paradis sur terre, poétise Jean Lemaître. En l'ouvrant au public et en y organisant des manifestations culturelles, il devient un lieu d'expression des autres ». Ses portes sont grand ouvertes.

■ **Ingrid Lemaire**

▲ Amoureux fou du jardinage, autodidacte, Jean Lemaître *(photo du haut)* a fait de ce potager et verger, acquis par sa famille en 1932, un paradis personnel qu'il a souhaité ouvrir aux autres.

LE JARDIN DU CLOS ALEXANDRE

229, rue des Quatre-Lemaire. Ouvert jusqu'au 30 septembre
Entrée jardin et manifestations : 5,50 € ; gratuit pour les moins de 12 ans.
Programme des manifestations au Clos Alexandre (Dimanches classiques, expositions, théâtre...) disponible sur le site Internet.

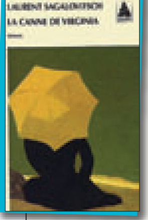


www.clos-alexandre.com



Envie de lire

Les bibliothécaires de la Métropole nous recommandent

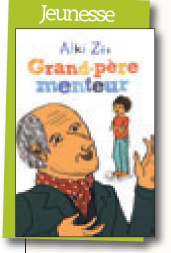


Aimé

de Dominique Sigaud-Rouff, Actes Sud, 2006

Texte très court qui parlera à toutes les femmes, celles qui ont connu ou pourraient connaître « cela ». « Cela », c'est la fausse couche. Ce livre est l'hommage pudique d'une mère à un enfant qui n'a pas vécu mais qu'elle aimait déjà. L'auteur dit aussi, sans haine, l'indifférence du corps médical, sa froideur souvent, sa bienveillance parfois...

Ouvrage disponible dans les bibliothèques Louis-Aragon, Édouard-David, Le Petit-Prince et Léopold-Sédar-Senghor. Cote : R SIG



La Canne de Virginia

de Laurent Sagalovitsch, Actes Sud, 1998

Les derniers jours de l'écrivaine Virginia Woolf, décédée en 1941. Un roman à trois voix qui convoque celles de Léonard, son mari, de Louie, la domestique, et de Virginia elle-même à travers son journal. Émouvant et douloureux.

Ouvrage disponible dans les bibliothèques Louis-Aragon et Édouard-David. Cote : R SAG

Jeunesse

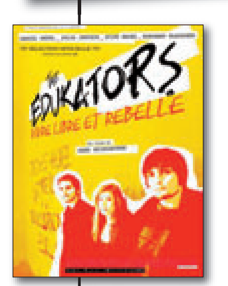
Grand-père menteur

d'Alki Zèi, Syros, 2009

Dès 9 ans, Antonis, Athénien de 10 ans, passe une grande partie de son temps avec Marios, son grand-père, comédien à la retraite. Il aime écouter ses récits. Mais doit-il le croire quand il lui narre ses aventures à Paris pendant la dictature ? Et pourquoi ne parle-t-il pas de sa grand-mère ? Une histoire pleine de tendresse, aux dialogues savoureux, qui évoque les relations d'un grand-père et de son petit-fils ainsi que certains aspects de la Grèce.

Ouvrage disponible à la bibliothèque Louis-Aragon. Cote : JR ZEI

Envie de regarder



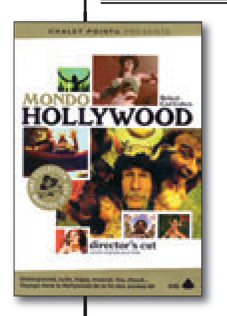
The Edukators

de Hans Weingartner, 2003

avec Daniel Brühl, Julia Jentsch, Stipe Erceg…

Deux jeunes choisissent une méthode originale pour déstabiliser le système « en surchauffe ». Dépeignant une société allemande à bout de souffle, ce film cherche un sens à une évolution déraisonnable en traitant de la trahison du passé récent de l'Allemagne, où les révoltes et le terrorisme sévirent à partir de 1968.

DVD disponible à la bibliothèque Louis-Aragon. Cote : F WEI



Mondo Hollywood

de Robert Carl Cohen, 1967

Attention Objet filmique non identifié ! Découvrez Hollywood en 1967 avec ce collage surréaliste et psychédélique sur une ville où l'excentricité est la seule manière de vivre. Vous croiserez des stars, des mauvais chanteurs, des anticommunistes... le tout enrobé de LSD et de n'importe quoi. Tout, dans ce film, semble faux, mais à Hollywood, qu'est-ce qui est vrai ?

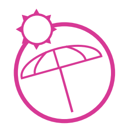
DVD disponible à la bibliothèque Louis-Aragon. Cote : 973.92 COH



Un été en toute tranquillité

Qui dit soleil dit chaleur. Et souvent, vacances et détente. Mais aussi prévoyance. Dès ce mois-ci, Amiens met en place des dispositifs pour passer une saison les doigts de pieds en éventail.

CANICULE : LE PLAN PARASOL



Afin de se prémunir contre les conséquences d'éventuelles vagues de chaleur, Amiens opte pour le contact. Près de 10 000 courriers ont été envoyés aux plus de 70 ans. Les personnes âgées isolées ou handicapées peuvent également à tout moment se signaler et bénéficier d'une surveillance particulière. Ainsi, en cas de déclenchement du plan canicule, l'Écoute seniors les appellera régulièrement. Sans réponse au bout de trois tentatives, une personne référente se rendra sur place. Pour se faire connaître, il suffit de se rendre à l'Accueil seniors et personnes handicapées, ou de contacter le numéro vert Écoute seniors.

DE L'INFO CONTRE LE COUP DE CHAUD



Partout en ville, les habitants trouveront dépliants et affiches rappelant les consignes en cas de forte chaleur. Les panneaux lumineux diffuseront également le numéro vert Écoute seniors à composer si l'on s'inquiète pour un proche, un voisin… Car, rappelle Karine Messager, adjointe au maire chargée de l'adaptation de la ville aux personnes âgées, « le but est d'inciter les gens à être solidaires et à recréer du lien social ».

L'ANTIVOL DE LA MAISON



Pour les chanceux qui partent sous d'autres cieux, la Ville renouvelle son Opération tranquillité vacances : durant votre absence, la police municipale (PM) surveille gratuitement votre logement. Le formulaire d'inscription est disponible dans les postes de PM, ainsi que, et c'est la nouveauté 2010, sur le site de la Ville. Les agents effectuent des surveillances impromptues de jour ou de nuit de votre domicile, où ils déposent un avis de passage.

Formulaire disponible rubrique le Guide de vos démarches



SOIRÉES SANS COUACS



Ceux qui prévoient un été amiénois pourront profiter des festivals, terrasses, et douces soirées en toute sérénité, avec l'Opération tranquillité estivale : le vendredi et le samedi, jusqu'au 30 août, quatre agents de la PM renforcent la surveillance des secteurs Saint-Leu, Maison de la culture, gare. « Nous avons étendu la zone surveillée, développe Émilie Thérouin, adjointe chargée de la sécurité, afin qu'elle s'accorde mieux avec les activités du soir et qu'elle corresponde aux missions prioritaires de la PM, à savoir la proximité, l'assistance aux personnes, et la présence dissuasive. »

■ Anne Bernard

> Appeler sa grand-mère, rendre visite à son voisin sont également d'efficaces moyens de lutter contre les dangers d'une canicule.

ACCUEIL SENIORS ET PERSONNES HANDICAPÉES
Hôtel de ville, aile gauche, rez-de-chaussée

ÉCOUTE SENIORS
Numéro vert
0800 60 50 00

LA SANTÉ ENSOLEILLÉE

Pour qu'été ne rime pas avec contrariété, quelques conseils de Guillaume Bonnet, adjoint chargé de la santé, et du service santé de la Ville :

- Gare au soleil, surtout dans nos régions, où un vent frais atténue souvent la sensation de brûlure. Pourtant, les coups de soleil sont bien au rendez-vous. Alors, pensez crème solaire, couvre-chef, T-shirt, surtout chez les enfants. Sans oublier des lunettes de soleil adaptées.
- Soif ou pas, il faut s'hydrater. Et rien de tel que l'eau. Pétillante, aromatisée… investiguez pour en trouver une à votre goût.
- Les piscines gonflables sont très prisées pour se rafraîchir. Même si elles sont peu profondes, il est indispensable de surveiller les jeunes baigneurs.

Brochures d'information disponibles à la Maison prévention santé, 39, rue Robert-de-Luzarches. Tél. : 03 22 97 11 54

Dans vos agendas

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LES RENDEZ-VOUS DE LA DÉMOCRATIE PRÈS DE CHEZ VOUS

▶ CONSEIL MUNICIPAL
Le 1er juillet à 18h, salle des assemblées

▶ RÉUNION PUBLIQUE SUR LES RISQUES MAJEURS
Les 7 et 8 juin, la Ville rend compte des conclusions des évaluations de risques dans les anciennes carrières souterraines à Monstrelet et Longpré. Le public est invité à découvrir les cartes et les diagnostics géologiques réalisés en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières. Pour **la cavité de Longpré : le 7 juin,** à 18h30, **salle de Longpré,** rue Saint-Léger. Pour **la cavité Monstrelet : le 8 juin, à** 18h30, **grande salle Louis-Dewailly,** 3, place Louis-Dewailly.

▶ RIVES DE SOMME
Le 19 juin, à 10h, trois rapporteurs synthétisent le travail issu des ateliers de concertation qui ont eu lieu sur la Zac Rives de Somme. Les habitants retrouvent les élus et l'architecte du projet pour débattre sur **l'ancien site de la station d'épuration, rue des Prés-Forêts** *(voir page 7).*

▶ FORUM DE LA RÉNOVATION URBAINE
Nouveau rendez-vous pour faire le point sur les travaux de rénovation du quartier, à Étouvie, **le 26 juin.** Dès 9h30, **au CSC Étouvie,** élus et techniciens répondent aux questions et évoquent notamment la démolition de la tour Bleue.

▶ BALADE URBAINE
C'est à **Victorine-Autier** qu'a lieu la prochaine balade urbaine, **le 3 juillet.** Élus et habitants partiront, dès 9h, de **la rue Simone-Signoret,** traverseront les aménagements en cours et à venir à l'arrière de la Salamandre, puis poursuivront par une visite du marais des Trois-Vaches, avant un passage au Jardin des Vertueux, chaussée Jules-Ferry, où seront exposées des œuvres d'artistes dans le cadre de la manifestation Imaginez maintenant. La balade prendra fin sur le site des tours Daudet pour évoquer leur démolition et les futurs projets d'aménagement.

ET AUSSI DANS VOTRE VILLE

▶ HOMMAGE AUX MORTS D'INDOCHINE
Le 8 juin, de 10h30 à 11h, **place Foch**

▶ INAUGURATION D'UN SQUARE LUDIQUE
Le 9 juin, de 16h à 17h30, **avenue de Bourgogne**

▶ CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN
Le 18 juin, de 18h30 à 20h, au **monument du maréchal Leclerc,** puis à la salle des fêtes.

▶ INAUGURATION DE LA FOIRE DE LA SAINT-JEAN
Le 19 juin, de 15h à 18h. Rendez-vous au **monument aux morts Foch,** gare Saint-Roch

▶ INAUGURATION DE LA CRÈCHE JULES-VERNE DE LA RÉGION
Le 24 juin, à 18h, **rue Albéric-de-Calonne**

▶ CONSEIL AMIENS MÉTROPOLE
Le 8 juillet, à 18h, salle des assemblées

PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES

FORUM DE LA RÉNOVATION URBAINE

La démolition de la tour Bleue approche. C'est pour le 29 juillet, à 11h. D'ici là, le 26 juin, les élus rencontreront les habitants d'Étouvie, lors d'un Forum de la rénovation urbaine. La nouvelle équipe d'architectes et urbanistes en charge de la rénovation du quartier expliquera son travail. Les services de la Ville reviendront aussi sur la réunion du 27 mars. Et de nouveaux projets d'aménagement des espaces publics qui prennent en compte les remarques des riverains seront exposés. Bien sûr, on vous dira tout sur la démolition de la tour Bleue : périmètre de sécurité, évacuation des habitants, programmation d'animations. Rendez-vous est fixé au CSC Étouvie, à 9h30.

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

BEUVAIN LAURENT
Mairie de proximité Les Coursives
Le mardi, de 10h à 12h
Mairie de proximité Jules-Ferry
Le mercredi, de 10h à 12h
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 42 74
Permanences libres tous les premiers lundis du mois : salle municipale, rue Monstrelet, de 13h30 à 14h30 ; salle du comité de quartier Petit-Saint-Jean, 400, rue Colbert, de 15h à 16h ; salle du comité de quartier Faubourg-de-Hem, cité Roger, de 16h30 à 17h30 ; salle du comité de quartier Longpré, rue Saint-Léger, de 18h à 19h.

BONNET GUILLAUME
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 40 22

BONTÉ THIERRY
Mairie de proximité Atrium
Le vendredi, de 13h à 15h

BOULAFRAD MOHAMED
Mairie de proximité Les Coursives ou mairie de proximité Atrium
Le mercredi, de 10h30 à 12h

CAPELLE ANNE
Mairie de proximité centre-ville
Sur RDV au 03 22 97 42 74

DAVID ALAIN
Mairie de proximité Beauvillé
Sur RDV au 03 22 97 40 38
Le mardi, de 11h à 12h

DEBEAUVAIS FABIENNE
Mairie de proximité Atrium
Les samedis 12 et 26 juin, de 9h30 à 12h
Mairie de proximité Beauvillé
Le samedi 19 juin, de 9h30 à 12h

DELEMOTTE BERNARD
Mairie de proximité Atrium
Le jeudi, de 16h à 17h30

DESJONQUÈRES ÉTIENNE
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 15 18
Le jeudi 17 juin, de 8h30 à 12h

DOBREMELLE MICHEL
Mairie de proximité Pierre-Rollin
Le mercredi, de 13h30 à 15h

FONTAINE LUCIEN
Sur RDV au 03 22 97 42 00
Mairie de proximité Pierre-Rolllin ou mairie de proximité Jules-Ferry
Le vendredi de 14h à 17h

FOURÉ BRIGITTE
10, rue Jean-Calvin
Le jeudi, de 9h à 12h

GOFFINON JACQUES
Hôtel de ville
Tous les jours sur RDV au 03 22 97 40 34

GUELFAT FATIHA
Mairie de proximité Atrium
Le lundi, de 12h à 13h30

LESSARD JACQUES
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 40 36

LIQUIER JEAN-FRANÇOIS
Mairie de proximité Pierre-Rollin
Sur RDV au 03 22 50 32 60
Le jeudi, de 15h30 à 17h

LOEW HÉLÉNA
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 42 74

MAISSE CÉDRIC
Mairie de proximité Les Coursives
Le vendredi, de 14h30 à 16h

MARSEILLE CÉCILE
Hôtel de ville
Tous les jours
Sur RDV au 03 22 97 42 74

OGER JEAN-CLAUDE
Hôtel de ville
Le jeudi, à partir de 14h30

RAÏS SERGE
Hôtel de ville
Sur RDV au 03 22 97 42 64
Les mercredis 9, 16, 23 et 30 juin, de 10h à 11h

THIBAUT MARIE-THÉRÈSE
Mairie de proximité Les Coursives
Le 1er jeudi du mois
De 16h30 à 17h30

VASSEUR JEAN-FRANÇOIS
Mairie de proximité Jules-Ferry
Le samedi, de 10h à 12h

ADRESSES DES MAIRIES DE PROXIMITÉ



Hôtel de ville
03 22 97 40 40

Le numéro unique pour trouver une pharmacie de garde en Picardie : 3237

Mairie de proximité centre-ville
3, place Léon-Gontier
03 22 97 15 70

Mairie de proximité Atrium
39, avenue de la Paix
03 22 66 10 20

Mairie de proximité Les Coursives
Place du Pays-d'Auge
03 22 97 43 00

Mairie de proximité Jules-Ferry
166, chaussée Jules-Ferry
03 22 50 47 65

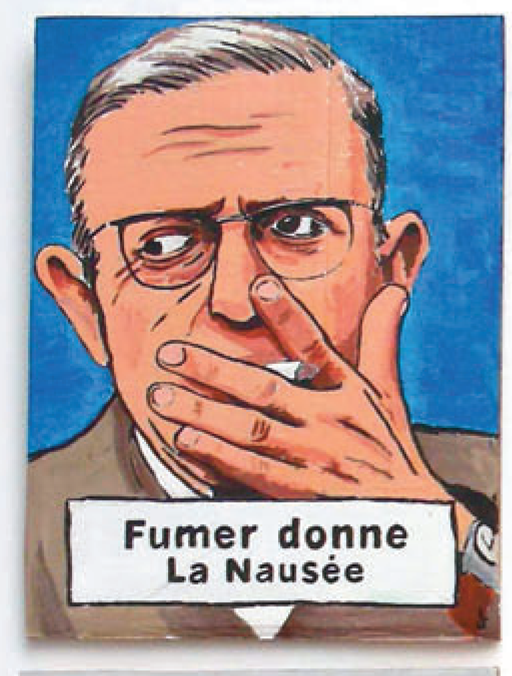
Mairie de proximité Pierre-Rollin
Rue du 8-Mai-1945
03 22 50 32 60

Mairie de proximité Beauvillé
400, boulevard Beauvillé
03 22 22 59 75

EN CAS DE DANGER
24 heures sur 24
et 7 jours sur 7
par téléphone



TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR
WWW.AMIENS.FR













Amiens aime les artistes!

Laurent Jacquy, *Fumer peut…* (Jean-Paul Sartre, le général de Gaulle, André Malraux, Jacques Chirac, Jean-Paul Belmondo, Noël Roquevert). Acryliques sur carton, 2007, 29 x 38 cm. Exposition *Qui va là?*, jusqu'au 17 juin, au Carré noir, le Safran, 3, rue Georges-Guynemer, à Amiens. Contact: http://amiensquivala.blogspot.com